



ANNUAIRE OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(51^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 9 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2027).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Industrie (suite)

Réponse de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, à la question de Mme Marie Jacq.

Les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire », seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

M. le président.

Amendement n° 61 de M. Rimbault : MM. Jacques Rimbault, Jean Tardito, suppléant M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. - Retrait.

Amendement n° 80 de M. Bruno Durieux : MM. Georges Chavanes, le rapporteur spécial suppléant, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 85 du Gouvernement : M. le rapporteur spécial suppléant. - Adoption.

Amendement n° 81 corrigé de M. Bruno Durieux : MM. Georges Chavanes, le rapporteur spécial suppléant, le ministre. - Rejet.

Article 66. - Adoption (p. 2030)

Aménagement du territoire

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Michel Dinet, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Georges Chavanes,
Gaston Rimareix,
Patrick Balkany.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Réponses de M. le ministre délégué aux questions de :
MM. Michel Jacquemin, Jacques Barrot, Georges Chavanes, Francis Geng, Jean-Guy Branger, Jean Proriol, Claude Gaillard, Georges Colombier, Gérard Longuet, Augustin Bonrepaux, Jean-Marie Le Guen, Jean-Pierre Fourré, Mme Roselyne Bachelot, MM. Claude Barate, Charles Miossec, Jean-Pierre Kucheida, Marcel Wacheux, Jean Gatel, Pierre Estève, Umberto Battist, Jean-Paul Bachy.

Industrie et aménagement du territoire

M. le ministre.

Réserve des crédits

M. le président.

Après l'article 66 (p. 2050)

Amendement n° 83 de M. Balligand : MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué, Patrick Balkany. - Retrait.

L'amendement n° 82 de M. Balligand est retiré.

Amendement n° 68 de M. François d'Aubert : MM. François d'Aubert, le rapporteur spécial, le ministre délégué, Jean-Pierre Fourré. - Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 2053).

3. **Ordre du jour** (p. 2053).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRESIDENCE DE M. GEORGES HAGE,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (n^{os} 160, 294).

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

INDUSTRIE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire concernant l'industrie.

Pour la dernière question, la parole est à Mme Marie Jacq.

Mme Marie Jacq. Monsieur le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, depuis de nombreuses années, le tissu industriel breton, déjà très fragile, tend à se dégrader de plus en plus, en raison, notamment, de la transformation des métiers liés à la téléphonie qui sollicitent aujourd'hui moins de main-d'œuvre que par le passé - conséquence directe, certes, de l'évolution technologique.

Cette situation a créé pour le C.E.B.M., centre électronique Brest-Morlaix, division radar-contramesure de Thomson, des difficultés chroniques qui ont entraîné la suppression de nombreux emplois dont ceux de haute technicité. Or, nous le savons, compte tenu de l'évolution technologique des produits et des moyens de production, mais aussi des gains de productivité, du développement des marchés de compensation, de l'ouverture du marché européen, la situation ne pourra que s'aggraver, plus particulièrement dans les établissements ayant pour mission exclusive la production. Pour reprendre une de vos expressions, je dirai qu'elle s'aggravera pour ceux qui ont surtout des cols bleus, et pas beaucoup des cols blancs.

Nous pensons avec les acteurs économiques de l'extrême Ouest breton que la stabilité du centre électronique Brest-Morlaix de Thomson ne pourra être assurée que grâce à la transformation de cette unité en centre commercial complet et solide comprenant le développement, la production, la vente et l'après-vente. C'est possible à l'intérieur de la division radar-contramesure.

Monsieur le ministre, quelle est votre position, d'abord sur cette proposition, ensuite sur l'avenir du centre électronique de Brest-Morlaix, enfin sur d'éventuels transferts de charges de Paris vers la province ?

Enfin, compte tenu de la présence de représentants de l'Etat au sein du conseil d'administration de la société Thomson, nous aimerions que vous nous fassiez connaître les moyens dont vous disposez pour l'élaboration d'une véritable politique nationale d'aménagement du territoire prenant en compte une répartition harmonieuse des emplois tant qualitatifs que quantitatifs.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Madame le député, les entreprises du secteur public industriel ont deux impératifs.

D'abord, bien entendu, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à l'un de vos collègues, elles doivent faire leur métier d'industriel, c'est-à-dire créer des emplois et des richesses et atteindre sur le plan international, qui est le seul pertinent, une taille et une productivité égales à celles de leurs grands concurrents.

Ensuite, et là je rejoins votre souci, elles doivent à l'évidence jouer un rôle dans la réalisation des grands objectifs que se fixe la nation à travers son Gouvernement et ses représentants.

Il n'est pas facile de faire les deux à la fois parce que, dans certains cas, il peut y avoir contradiction. Ces entreprises nationales, et c'est vrai non seulement pour Thomson mais aussi pour Rhône-Poulenc - nous avons eu l'occasion d'en parler précédemment - sont obligées, comme d'autres, de réduire leurs effectifs sur certains sites à cause des fluctuations de la conjoncture internationale. Dans le domaine de l'armement, par exemple, cette conjoncture, après avoir été très bonne, ne l'est plus. Il peut donc arriver à ces entreprises d'avoir à demander des sacrifices à leurs employés.

Pour notre part, le moins que nous puissions leur demander, c'est de mettre en place des mesures sociales, d'un niveau de qualité et d'effort très supérieur à celui que retiennent ordinairement les entreprises du secteur privé. Nous voulons leur demander deux choses.

D'une part, d'être très attentives aux besoins du bassin d'emplois dans lequel elles se trouvent et des communautés, c'est-à-dire des collectivités locales au sein desquelles elles ont implanté leur site : elles doivent faire preuve de plus de soin et de vigilance que les entreprises du secteur privé.

D'autre part, dans les cas extrêmes, quand des réductions d'effectifs s'imposent, de mettre en place des plans sociaux particulièrement « généreux », comme on dit, c'est-à-dire équitables, ainsi que des sociétés de conversion, de manière à compenser le mieux possible les pertes d'emplois sur le plan local.

Vous avez cité le cas de la restructuration de Thomson-C.S.F. : fort heureusement, il est très isolé maintenant puisque les grandes restructurations dans le secteur public sont aujourd'hui derrière nous. Il reste que, pour la région qui vous intéresse particulièrement, de telles restructurations sont spécialement douloureuses. En ce qui concerne précisément l'établissement de Brest-Morlaix, qui sera touché, le groupe Thomson m'a donné l'assurance qu'il mettait en œuvre toutes les dispositions qui s'imposent en pareil cas : la définition d'un plan social, l'installation d'une cellule de reclassement qui sera dotée de tous les moyens nécessaires, l'intervention du G.E.R.I.S., la société de conversion du groupe, entre autres.

Tout cela ne constitue qu'un des aspects de la politique que Thomson doit mener ; l'entreprise Thomson doit s'engager, autant que possible, à l'égard des sites dont elle est responsable.

Je pense qu'il y aura des transferts d'activités de la région parisienne vers Brest, mais cette affaire relève essentiellement, je dois le dire, de la responsabilité générale de la direction générale de l'entreprise. Comme vous l'avez souhaité, je demanderai aux représentants de l'Etat, c'est-à-dire à mes représentants, et à ceux de mes collègues, au sein du conseil d'administration, d'être particulièrement attentifs à cette affaire de Brest.

De quels moyens disposons-nous ? Nous avons deux outils. En premier lieu le conseil d'administration, qui est une instance importante. Il faut qu'il prenne ses responsabilités, peut-être davantage que dans le passé. Les conseils d'administration des entreprises nationales doivent fonctionner comme ceux des entreprises ordinaires, mieux encore s'il se

peut. En second lieu, avec la procédure du contrat d'objectifs que nous sommes en train de mettre en place, nous demanderons aux entreprises de nous indiquer très précisément quelle politique elles entendent adopter en ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est-à-dire leur politique du personnel et leur politique, si je puis dire, géographique.

C'est une affaire que nous sommes en train de négocier. Pour ce qui est de Thomson, je serai particulièrement attentif à ce que les soucis dont vous m'avez fait part soient pris en compte.

Mme Marie Jacq. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

M. le président. Les crédits concernant l'industrie, inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire » seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

Toutefois, en accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant les amendements nos 61, 80, 85 et 81 corrigés.

L'amendement n° 61, présenté par M. Rimbault et les membres du groupe communiste, est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits d'un million de francs. »

La parole est à M. Jacques Rimbault.

M. Jacques Rimbault. Monsieur le ministre, en défendant notre amendement, je tiens à appeler votre attention sur deux questions qui préoccupent particulièrement vos personnels.

D'après les informations qui m'ont été communiquées, il semble que votre administration soit sévère à l'égard de certains syndiqués. Un syndicat estime que certaines décisions recouvrent en fait une entrave à son bon fonctionnement. Soucieux du libre exercice des droits syndicaux dans toutes les entreprises, notre groupe ne saurait accepter en silence que votre administration donne le mauvais exemple - si mes informations étaient confirmées.

Vous paraissez également difficilement réceptif aux revendications des agents contractuels de votre administration. Depuis votre arrivée, vous avez été saisi du dysfonctionnement du système promotionnel et de la situation inéquitable et arbitraire concernant le régime indemnitaire : pas de primes de rendement et les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires plafonnées à 60 p. 100 du taux moyen des titulaires à indice équivalent.

En réponse à leurs préoccupations, il leur a été répondu par vos services que la solution était d'ordre interministériel et qu'un groupe de travail allait être constitué. Or, promis pour le mois d'août, non seulement ce groupe n'est pas en place, mais il n'est même pas envisagé. Les personnels contractuels considèrent qu'il s'agit là de manœuvres dilatoires pour évacuer la discussion sur leurs problèmes statutaires et indemnitaires.

En ne créant pas les meilleures conditions de mobilisation de tous vos personnels, en leur accordant une rémunération et une considération sans rapport avec les services qu'ils rendent, vous encouragez les entreprises à sous-estimer les revendications des personnels. C'est pourquoi il me semble urgent d'apporter une solution positive aux revendications des contractuels.

Je vous ferai part également d'un dossier industriel d'actualité. Le sort de l'industrie textile-habillement a été évoqué, je crois, tout au long de la discussion. Vous avez répété que vous n'aviez pas encore arrêté définitivement votre position ! Sachez qu'après Lee Cooper, dont nous avons déjà parlé, le groupe Devanlay en est à son troisième plan de restructuration. En trois ans, il a perdu 17 p. 100 de ses effectifs. Pour l'essentiel des productions, le marché existe mais la fabrication se fait malheureusement à l'étranger.

Ces dossiers lourds doivent être traités sérieusement, en écoutant les personnels. Je vous demande d'accepter des négociations sérieuses avec eux. Nous sommes prêts à contribuer à ce qu'elles se tiennent.

Après votre réponse sur ces trois points, l'objectif de notre amendement étant atteint, j'espère qu'il nous sera possible de le retirer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Tardito, suppléant M. Jacques Roger-Machart, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, la commission n'a pas étudié au fond cet amendement. J'ai été très sensible, vous vous en doutez (*Sourires*), aux arguments développés pour sa défense. Néanmoins, attendons la réponse de M. le ministre : je m'en remettrai à sa sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Je voudrais répondre à M. Rimbault sur les différents points qu'il a soulevés.

L'entrave aux droits syndicaux, monsieur le député, c'est un délit. Je ne pense pas l'avoir commis. Au cours d'une expérience industrielle maintenant déjà longue, et d'une expérience ministérielle un peu plus courte, mais suffisamment dense, j'ai toujours eu pour habitude de respecter mes partenaires syndicaux. Je suis tout à fait décidé à continuer.

En ce qui concerne les contractuels, le problème, effectivement, est plus délicat. La situation des agents non titulaires, régis par des contrats à durée indéterminée, car telle est la définition propre de ce type d'emploi, a fait l'objet de nombreuses réunions à mon cabinet, comme au niveau de l'administration. J'ai demandé à mes services d'étudier quelles propositions pouvaient être avancées. Ainsi que vous l'avez appris, une réunion est programmée sur ce point pour les prochaines semaines. Votre question anticipe donc un peu les événements.

Il n'en reste pas moins que les revendications des agents non titulaires, c'est-à-dire, en particulier, l'amélioration des promotions internes, l'augmentation des montants indemnitaires, s'inscrivent dans un débat interministériel. Les décisions doivent être prises par le Gouvernement. En ce domaine, le ministre de l'industrie ne peut échapper aux règles générales posées par le statut général de la fonction publique, des règles auxquelles votre groupe, mais aussi, je le pense, tous vos collègues, ainsi que les organisations syndicales restent attachés.

Quant au groupe Devanlay, il a perdu des emplois - c'est vrai : mais, à la lumière des informations que je possède, il ne paraît pas que ces réductions d'effectifs aient été dues à des délocalisations. Le groupe Devanlay réalise des progrès de productivité dont la conséquence est évidemment douloureuse puisqu'il s'agit de la perte d'emplois.

Encore convient-il de préciser que l'entreprise Devanlay, consciente, je crois, de ses responsabilités a mis en place une antenne de reclassement disposant de moyens importants et qui, sans nul doute, obtiendra des résultats. Quelques-uns sont déjà d'ailleurs concrètement acquis.

S'agissant des discussions que nous pouvons mener avec les organisations représentatives des salariés du textile et de l'habillement, je souligne que, pour ma part, je souhaite ces discussions. Ces opérations difficiles demandent la participation de tous les acteurs, non seulement les représentants de l'Etat mais ceux des collectivités locales et bien sûr, les partenaires sociaux, c'est-à-dire, au premier chef, les syndicats. Sachez en tout cas que mes collaborateurs sont à l'entière disposition des organisations syndicales pour recueillir toutes les informations dont elles pourraient disposer et qu'elles jugeraient nécessaire de porter à notre connaissance.

C'est une question importante et que je continuerai à suivre personnellement.

M. Jacques Rimbault. Dans ces conditions, je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 61 est retiré.

Les trois amendements nos 80, 85 et 81 corrigés portent sur le titre VI de l'état C.

L'amendement n° 80, présenté par M. Bruno Durieux et les membres du groupe de l'Union du centre, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 100 millions de francs et les crédits de paiement de 75 millions de francs. »

La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Le projet de loi de finances propose de doter de 150 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement les actions de restructuration suivies par le C.I.R.I. L'amélioration de la situation des entreprises, la forte réduction de l'activité du C.I.R.I., et

l'existence de reports de crédits importants justifient une réduction de 100 millions de francs aussi bien en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Tardito, rapporteur spécial suppléant. Là encore, la commission n'a pas examiné l'amendement.

Dans la période actuelle et en matière de restructurations, il faut être assez prudent s'agissant de propositions de réduction de crédits. Je ne peux pas me prononcer en tant que rapporteur. Je laisse l'Assemblée juger. Pour ma part, je serais assez réticent quant à l'adoption de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, sans être en accord complet avec les modalités que vous proposez, je comprends votre souci.

Je note d'abord que les crédits de dotations du C.I.R.I. inscrits au chapitre 64-96 auront régulièrement décliné, passant de 700 millions en 1985 à 175 millions en 1988, pour ne plus atteindre que 150 millions dans le projet de loi de finances pour 1989.

Cette évolution, qui s'accompagne parallèlement de la création d'un fonds de redéveloppement industriel, correspond, si je ne me trompe, à l'orientation générale que vous souhaitez voir reconstruite.

Nous est-il possible de l'accélérer encore, conformément à votre souhait ? Etude faite avec mes services, je pense pouvoir répondre que oui, même si cela ne peut être à la hauteur de ce que vous proposez. Le Gouvernement dépose donc par ma voix un amendement qui tend à accroître de 50 millions de francs les dotations du fonds de redéveloppement industriel en prélevant les crédits nécessaires à cet effort sur nos actions de restructuration industrielle.

Cet amendement concerne les articles 20 et 30 du chapitre 64-96 de la section 1 Industrie. Les crédits du fonds de redéveloppement industriel sont augmentés de 50 millions de francs en autorisations de programme et de 35 millions de francs en crédits de paiement par prélèvement des mêmes montants sur les dotations consacrées aux actions de restructuration industrielle suivies par le C.I.R.I.

Je vous propose donc, monsieur le député, de bien vouloir retirer votre amendement au profit du mien.

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, compte tenu de l'effort que vous faites, notre groupe retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 80 est retiré.

L'amendement n° 85, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« I. - Réduire les autorisations de programme de 50 millions de francs et les crédits de paiement de 35 millions de francs.

« II. - Majorer les autorisations de programme de 50 millions de francs et les crédits de paiement de 35 millions de francs. »

Le Gouvernement vient de le défendre.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Tardito, rapporteur spécial suppléant. La commission n'émet pas d'opposition à ce transfert de crédits.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 85.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° 81 corrigé, présenté par M. Bruno Durieux et les membres du groupe de l'Union du centre, est ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme de 200 millions de francs et les crédits de paiement de 75 millions de francs. »

La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. La réduction de crédit proposée s'impute sur le chapitre 66-01 (article 70) de la section 1 Industrie.

Le projet de loi de finances propose la création d'un fonds de l'innovation industrielle doté de 200 millions de francs en autorisations de programme et de 75 millions de francs en crédits de paiement. Il n'est pas sain que l'administration du ministère de l'industrie gère un tel fonds alors que l'Anvar dispose des compétences et de l'expérience nécessaires dans le domaine de l'innovation industrielle.

Monsieur le ministre, si vous devez éventuellement augmenter les crédits de l'Anvar, nous n'y verrons pas d'inconvénient, mais il faut éviter de couper en deux ces fonds, une partie étant gérée par l'Anvar, l'autre par le ministère de l'industrie. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Tardito, rapporteur spécial suppléant. La commission n'a pas étudié cet amendement. Il m'est donc difficile de me prononcer, d'autant qu'il conviendrait d'abord de réexaminer les financements de l'Anvar, son rôle, son évolution depuis sa création.

Je m'en remets donc à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, je comprends bien la préoccupation qui anime les auteurs de l'amendement défendu par M. Chavanes. C'est vrai qu'il y a une contradiction apparente entre le maintien de crédits à l'Anvar, établissement qui a su se faire une spécialité reconnue dans l'aide à l'innovation, et l'apparition dans mon budget d'une ligne consacrée à l'innovation industrielle.

Je dois dire que cette dualité résulte non pas de je ne sais quelle volonté de ma part de compliquer à dessein les nomenclatures comptables et budgétaires, qui sont déjà bien assez complexes, mais d'une différence de fond.

Il y a, d'une part, les crédits de l'Anvar qui, depuis la création de cet organisme et sous les gouvernements successifs, sont réservés aux P.M.I. L'agence joue ce rôle grâce à la qualité de son réseau et à son aptitude à toucher toutes les entreprises, même les plus petites. Elle a un talent, une aptitude, une vocation que nous souhaitons conserver et que nous ne souhaitons pas « polluer », si je puis dire.

Il y a, d'autre part, les crédits du fonds d'innovation industrielle qui, dans mon esprit, répondent à une toute autre logique. L'objectif est, en quelque sorte, de donner le coup de pouce ultime qui fait déboucher sur des produits ayant directement accès aux marchés les lourds investissements de la recherche-développement consentis souvent depuis des années à des laboratoires publics. Autrement dit, ce fonds vise à permettre la poursuite d'un effort que tout le monde approuve, me semble-t-il, et qui consiste à faire passer aussi vite et aussi efficacement que possible les grands projets, les grandes innovations, élaborés à l'intérieur des grands laboratoires publics au niveau qui seul importe, en définitive, pour l'économie française, c'est-à-dire celui du développement de produits nouveaux capables d'affronter la concurrence étrangère.

C'est cela que nous voulons. Mais nous le voulons à une autre échelle que celle de l'Anvar parce qu'il s'agit-là de projets de grande taille portés par un ou plusieurs grands groupes qui sont déjà financés par le fonds de la recherche et de la technologie, géré par mon collègue Hubert Curien, et qui ont besoin d'un prolongement dans des laboratoires d'application, et vous savez aussi bien que moi, monsieur Chavanes, quelle est la différence !

Bref, il ne faut pas mélanger les genres. Pour vous rassurer éventuellement, j'ajoute, à propos de ces crédits destinés aux grands projets structurants, que la recherche sera menée en accord et en coopération étroite avec les industriels, avec l'intention de tirer l'innovation, non pas vers le bas - encore qu'il n'y ait ni bas ni haut dans ce cas-là - mais vers le marché. L'innovation, vous le savez, a une tendance un peu trop marquée à rester confinée dans les grands laboratoires scientifiques publics. L'Anvar fait très bien son métier. Elle doit continuer à le faire pour les petites et moyennes entreprises. Nous créons, parallèlement à cette agence, en aval de ce que finance mon collègue Curien, un fonds d'innovation industrielle pour répondre aux besoins des grands groupes.

Je pense donc, monsieur le député, qu'à la faveur des explications que je me suis efforcé de vous donner, vous me concéderez que ce fonds doit continuer à être attaché directe-

ment à mon département ministériel et que l'Anvar doit, comme elle l'a toujours fait, sous ce gouvernement comme sous celui dont vous faisiez partie, maintenir son rôle innovateur et fécondant à travers tout le tissu industriel français et que, par conséquent, vous consentirez à retirer votre amendement.

M. le président. Monsieur Chavanes, retirez-vous votre amendement ?

M. Georges Chavanes. Je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 81 corrigé.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. J'appelle l'article 66 rattaché à ce budget.

Article 66

M. le président. Je donne lecture de l'article 66 :

INDUSTRIE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

INDUSTRIE (suite)

« Art. 66. - Le montant des redevances auxquelles sont assujettis les exploitants d'installations nucléaires de base, en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 n° 75-1242 du 25 novembre 1975, est revalorisé de 2,4 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1989. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 66.

(L'article 66 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire concernant l'industrie.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministre délégué auprès du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'aménagement du territoire.

M. Balligand dispose d'un temps de parole de quinze minutes, qu'il ne dépassera pas, j'en suis sûr.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, mes chers collègues, les crédits affectés à l'aménagement du territoire, c'est à la fois le rêve éternel des Français, surtout de ceux qui habitent hors de la région parisienne - j'y reviendrai tout à l'heure - et un véritable point d'interrogation.

La commission des finances a essayé d'organiser un dialogue entre tous les commissaires qui la composent, quelle que soit leur orientation politique, et le Gouvernement, autour de deux thèmes, et d'abord l'augmentation des crédits, en particulier les primes à l'aménagement du territoire, d'un montant inférieur de 106 millions de francs à celui du budget de 1988, et les crédits du FIDAR auxquels manquait 160 millions de francs.

Voilà la première piste sur laquelle nous avons travaillé. Le résultat a été le suivant : le 4 octobre, tout en étant rapporteur et membre de la majorité, j'invitais la commission à ne pas adopter en première lecture les crédits en discussion, ce qui fut fait ; le 15 octobre, je lui demandais d'inverser sa position, puisque la négociation avec votre administration, avec votre appui, monsieur le ministre, avait été possible et que nous avions une nouvelle imputation budgétaire : 100 millions de francs pour les primes à l'aménagement du territoire, qui seraient pris en compte dans le collectif de 1988, et 100 millions de francs pour le FIDAR, dans le cadre du projet de loi de finances pour 1989. Cela, c'était le premier axe.

Le deuxième fera l'objet de mon intervention de ce soir. La commission a estimé qu'il fallait resserrer le discours sur l'aménagement du territoire, et, de manière subséquente, les politiques. Il est temps de dire que nous ne pouvons plus

tout faire en France. Aménager la montagne, accorder à quelque 36 000 communes des dotations pour aménager leurs espaces, construire une grande place financière à Paris, permettre l'émergence de métropoles de niveau européen, construire des lignes T.G.V., de nouvelles autoroutes, des ports importants connectés avec d'autres ports d'Europe...

Tout cela n'est plus possible parce que les taux de croissance sont plus faibles qu'avant la première crise pétrolière. Dès lors, l'Etat est incapable de concentrer suffisamment de moyens financiers en tel ou tel endroit, sur telle ou telle politique, en raison de la multiplicité des fonds et des orientations. Il faut donc sélectionner les thèmes essentiels d'une politique de l'aménagement du territoire. C'est votre souci et, au cours de l'année qui vient, vous allez, monsieur le ministre, nous le savons, présenter des directions sur la base d'expériences concrètes déjà entreprises.

Les thèmes, j'en ai proposé trois.

Le premier est la constitution d'un vrai réseau de villes en France, depuis les métropoles de niveau européen jusqu'aux centres-bourgs, en passant par les villes moyennes.

La grande ville, la ville technopôle, comme on dit aujourd'hui en France, organise la connexion entre les pôles de recherche, les universités, les bureaux, et les structures du tertiaire supérieur. Mais tout en la renforçant, il ne faut pas que l'Etat lui donne des subsides pour localiser des industries, par exemple.

Pour prendre un cas précis, il n'est pas normal qu'une grande ville comme Toulouse aille chercher à cinquante, à soixante-dix, voire à cent kilomètres alentour des industries qu'elle installe en son centre. C'est exactement l'inverse que l'Etat doit aider en favorisant des implantations industrielles dans la région d'Albi ou de Rodez.

C'est ce maillage qu'il faut mettre en place. Mais, pour cela, il faut que l'Etat dise déjà aux collectivités territoriales que telle est sa première orientation.

J'en viens à la question des localisations d'entreprises, question difficile à résoudre, et j'avais eu l'occasion de le dire à M. Méhaignerie, puisque j'étais déjà le rapporteur de l'aménagement du territoire.

Dans cette perspective, nous devons inciter les investisseurs étrangers à venir en France. Pour cela, il ne faut pas jouer que la grande métropole. Les investisseurs étrangers peuvent venir dans des villes de 30 000, de 50 000, de 100 000 habitants et même dans des petites villes de 3 000 ou 4 000 habitants. Encore faut-il qu'il y ait la carotte...

M. Patrick Balkany. Pour le moment, c'est le bâton, pas la carotte !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. ... comme c'est le cas chez nos voisins. Mais selon les chiffres de 1985 et de 1986, les Italiens aident huit fois plus et les Allemands cinq fois plus que les Français à la localisation des entreprises. Même les Anglais de Mme Thatcher, laquelle est pourtant ultra-libérale, aident trois fois plus que les Français, ainsi que je l'avais rappelé à M. Méhaignerie en son temps.

Cela est notre problème. De surcroît, en 1987, monsieur Méhaignerie, nous avons recentralisé les aides. Ainsi notre système d'aides est totalement transparent, alors qu'en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie - et oublions l'Espagne dont on reparlera dans quelques années - le système est complètement opaque, parce que ces pays utilisent les lands, les autonomies, les régions et tout cela demeure inconnu au niveau européen. Par voie de conséquence, la commission de Bruxelles ne demande pas la traduction de ces dossiers devant la Cour européenne de justice.

A la page 30 de mon rapport j'ai dressé une liste de quelques entreprises avec des capitaux américains ou japonais qui nous ont échappé, et j'ai cité les pays d'Europe où elles sont allées s'implanter.

M. Georges Chavanes. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. J'ai également indiqué les motifs pour lesquels ces entreprises ont refusé de venir en France. Pour la plupart, le motif est toujours le même : aides financières insuffisantes.

Ce problème ne date donc pas d'aujourd'hui ! Ce n'est pas celui du Gouvernement actuel !

M. Georges Chavanes. Personne n'a dit que le problème datait d'aujourd'hui !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Il revêt une certaine acuité en France, depuis une dizaine d'années.

Il convient donc, monsieur le ministre, de mettre en place un système de resserrement des aides plus efficace, offrant des sommes bien évidemment plus importantes.

Pour l'année qui vient, il n'y a pas de problème majeur, d'abord en raison de la réputation de 100 millions supplémentaires sur la prime d'aménagement du territoire, même si ce chiffre ne paraît pas très élevé. Il y aura surtout, il faut le savoir, 520 millions de francs de reports de crédits non consommés au cours des années antérieures. Cela donne donc un « paquet » tout à fait considérable pour pouvoir agir en 1989 de manière correcte dans le sens d'une meilleure localisation des entreprises.

A nous, Français, de mettre en place des systèmes aussi « efficaces » - je mets volontairement le mot entre guillemets - que nos chers collègues allemands, anglais ou italiens.

Tel le deuxième axe de travail, que nous devrions emprunter pour resserrer la politique d'aménagement du territoire.

Le troisième point concerne la difficile question de la région parisienne.

Un décret du 14 janvier 1985 a supprimé l'agrément pour la construction de mètres carrés de bureaux. Il s'agissait certes d'une bonne initiative, et elle a produit des effets ! Je publie dans mon rapport un tableau donnant les mètres carrés de bureaux construits et les pourcentages par rapport aux permis de construire, dans chacun des départements d'Ile-de-France. Le vrai problème, tient au fait que, même en Ile-de-France, les localisations se font dans certains secteurs.

M. Jean-Pierre Fourré. A l'Ouest !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. L'Ouest parisien est effectivement le principal bénéficiaire de ces implantations ; on y relève même une progression très forte entre 1986 et 1987. Cette année-là 47 p. 100 des mètres carrés construits dans le département des Hauts-de-Seine ont concerné des bureaux. Il n'en résulte certes pas de problème majeur, en dehors des questions d'habitat. Mais, si l'on construit exclusivement des mètres carrés de bureaux, peut-on mener une politique d'habitat ?

M. Patrick Balkany. Ce sont les Hauts-de-Seine qui construisent le plus de logements !

M. Jean-Pierre Fourré. C'est faux !

M. Patrick Balkany. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Fourré. C'est complètement faux !

M. Patrick Balkany. J'ai les chiffres.

M. Jean-Pierre Fourré. Je citerai les miens tout à l'heure !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Mais la question essentielle n'est pas là. Il ne faut pas raisonner par département en Ile-de-France...

M. Patrick Balkany. C'est vous qui le faites !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. ...mais raisonner au niveau de l'Ile-de-France.

Par voie de conséquence, il convient d'analyser les conséquences de la construction de tant de mètres carrés de bureaux à tel endroit. En d'autres termes, il faut se demander combien de routes nouvelles devront être construites dans les années qui viennent, compte tenu des flux de populations, s'il faudra doubler les lignes du R.E.R., qui paiera... A ce propos, nous savons très bien qu'actuellement ce ne sont pas les utilisateurs qui payent mais que cette charge est assurée au niveau national.

Paradoxe des paradoxes pour le provincial que je suis - et de nombreux collègues pourraient en parler - d'autant que de nombreuses sociétés quittent de plus en plus nos villes moyennes, car elles ne sont déjà plus dans les petites villes, pour se recentrer. Telle est bien la logique actuelle : au moment où les technologies deviennent de plus en plus modernes, il y a de plus en plus « Paris et le désert

français » ! Cette expression, qui était un peu abandonnée et galvaudée, est redevenue une réalité tout à fait tangible au niveau de la sectorisation des activités.

C'est pourquoi la proposition que j'ai formulée dans mon rapport ne tend pas à empêcher la construction de mètres carrés de bureaux en région parisienne. Nous en parlerons tout à l'heure en examinant un amendement que j'ai déposé à ce sujet parce que je pense qu'il faut un dialogue avec la région parisienne.

Ma proposition ne vise pas au rétablissement de l'agrément. Elle consiste à essayer de faire participer la région parisienne au financement du rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest parisien. Pour cela il faudrait bien évidemment instaurer une taxe, mais une taxe qui ne soit pas prohibitive, qui n'empêche pas la création de mètres carrés de bureaux et qui alimente une caisse qui servira d'ailleurs la région parisienne exclusivement.

M. Patrick Balkany. Activez plutôt les entreprises, vous n'aurez pas besoin de créer de taxe !

M. Jean-Pierre Fourré. La solidarité, cela vous échappe !

M. Patrick Balkany. Vous ne savez que créer des taxes !

M. Jean-Pierre Fourré. Nous ne sommes pas d'accord avec vous, heureusement !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Cela est l'une des questions fondamentales et le rapporteur spécial de l'aménagement du territoire est personnellement très heureux ce soir de voir, pour la première fois, autant de Parisiens assister au débat sur l'aménagement de notre espace national.

En guise de conclusion, parce que j'arrive au terme de mon temps de parole, je tiens à souligner, monsieur le ministre, que, grâce aux efforts que vous avez déployés et dont je vous remercie, votre budget, s'il n'est pas merveilleux, constitue une bonne base pour relancer la politique d'aménagement de territoire selon les orientations que j'ai définies. Parce que vous avez un côté très pragmatique - et pour cause, puisque vous avez fait de l'aménagement du territoire en Lorraine, région difficile - vous avez essayé de concentrer des moyens autour du développement local et du redéploiement industriel.

Dans ce budget, il n'y a pas que le FIDAR dont j'ai déjà parlé ; il n'y a pas que la PAT, et mon collègue M. Dinet en parlera mieux que moi dans quelques instants ; il y a toute une problématique du développement local qui est intéressante. Ainsi, à côté du FIDAR dont la dotation sera de 360 millions de francs, je le répète, en 1989, au lieu de 420 millions de francs pour cette année, apparaît le FRILE qui bénéficiera de 250 millions de francs.

M. Georges Chavanes. C'est un redéploiement !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Certains pourront toujours objecter que ces crédits figuraient déjà dans les budgets d'autres ministères. Mais l'essentiel, en cette matière d'aménagement du territoire, est que les efforts puissent être coordonnés et que les déductions dépendent d'un même ministère. Sinon sera pérennisée la pulvérisation que nous avons connue antérieurement.

Dans la procédure du FRILE, les sous-préfets seront des acteurs, des coordinateurs des actions micro-économiques. Les crédits seront déconcentrés puisque votre idée, monsieur le ministre, est de confier aux préfets de région la gestion des dotations de ce FRILE. C'est une problématique tout à fait intéressante qui prend en compte les volontés locales et le fait qu'il faut resserrer le développement local autour du développement économique. Voilà un premier point.

Le deuxième point positif réside dans la création du fonds de redéploiement industriel. Il est, certes, modestement doté, mais l'essentiel est d'engager le processus puisqu'il n'y avait rien eu de clair auparavant. Cela permettra d'intervenir dans des bassins industriels où se posent de graves problèmes de reconversion et où des mutations lourdes doivent être assurées par l'Etat.

Telles sont les observations que je voulais présenter au nom de la commission des finances, monsieur le ministre. Vous nous présentez donc un bon budget que nous voterons. A son propos nous avons organisé un bon dialogue. C'est certainement l'un des rares budgets où le dialogue entre une commission, celle des finances, et le Gouvernement a été aussi poussé.

Il donne également des pistes de recherche. On ne peut pas gommer telle ou telle partie du territoire qui ne participerait pas à la péréquation, puisque l'aménagement du territoire c'est, d'abord, une péréquation spatiale et financière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Le président adresse ses félicitations à M. Balligand qui a strictement observé son temps de parole.

La parole est à M. Michel Dinet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, qui va certainement faire aussi bien. (*Sourires.*)

M. Michel Dinet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, dans un contexte de mondialisation de plus en plus importante des échanges économiques conduisant à la concentration, voire à l'hyperconcentration des activités et donc des populations ; alors que la mutation économique de régions entières, dont l'histoire a été fortement liée aux industries traditionnelles lourdes, quoique bien avancée, est encore loin d'être terminée ; à l'approche du grand rendez-vous européen de 1993 ; à l'instant où les régions, dans un processus maintenant bien engagé de décentralisation, trouvent leur rythme de croisière et s'apprentent à signer avec l'Etat leur second contrat de plan ; à la veille du lancement du 10^e Plan national, notre pays doit, plus que jamais, réfléchir à l'aménagement de son territoire, opération primordiale dans l'acte du développement.

Le pari du développement doit, en effet, tenir compte de l'occupation de l'espace, des grands équilibres souhaités, de la qualité de la vie des habitants et associer un maximum de partenaires aux transformations en cours.

L'aménagement du territoire doit, par une bonne organisation de l'espace et la mise en place rationnelle d'équipements matériels et immatériels, créer les conditions de la valorisation de toutes les ressources naturelles et humaines, et les cadres de vie appropriés au développement humain harmonieux des populations.

La mise en place d'un ministère spécialement chargé de l'aménagement du territoire et des conversions est une première réponse à cet enjeu. Son rattachement au ministère de l'industrie marque, d'une manière évidente, la volonté du Gouvernement de lier l'aménagement du territoire aux transformations, aux conversions, aux évolutions de l'économie, l'emploi étant l'élément essentiel de la qualité et de la dignité de la vie.

L'enjeu de l'aménagement territorial est très important. Or le budget que nous étudions représente tout juste 0,13 p. 100 de celui de l'Etat et s'élève à un peu plus de 1,5 milliard de francs. Mais chacun aura compris que construire l'aménagement du territoire ne saurait se résumer à l'élaboration et à l'examen du présent budget. C'est au contraire l'ensemble du budget de l'Etat qui mérite cet examen. C'est l'action de chaque ministère qui doit être observée sous l'angle de l'aménagement du territoire. C'est avec cet éclairage que doit être appréhendée la cohérence interministérielle.

A quoi servirait, pour ne citer qu'un exemple, la dépense publique en faveur d'actions de développement local si, parallèlement, les politiques sectorielles menées par chaque ministère conduisaient à la fermeture, là d'un bureau de poste, ici d'une perception, ailleurs d'une école ?

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Michel Dinet, rapporteur pour avis. La faiblesse relative du budget de l'aménagement du territoire ne saurait néanmoins atténuer la vigilance de la représentation nationale.

Budget d'incitation, budget d'intervention, budget de coordination, il doit contenir les signes d'une volonté politique claire.

Son volume et son contenu méritaient un examen attentif. Sa première version n'était pas acceptable, compte tenu, notamment, de la faiblesse des crédits affectés premièrement à la PAT, la prime d'aménagement du territoire, passant de 280 millions pour 1988 à 220 millions de francs en 1989, car la DATAR doit disposer d'une enveloppe financière suffisante, permettant une rapidité et une souplesse d'intervention capables, dans la compétition entre Etats, de favoriser la localisation, dans notre pays, d'entreprises étrangères ; deuxièmement au FIDAR dont la dotation passait de 421 millions à 260 millions de francs.

Il y avait contradiction entre, d'une part, la volonté gouvernementale clairement annoncée à l'occasion de la préparation des contrats de plan d'introduire la priorité du développement local et de la solidarité entre pôles de croissance et zones plus fragiles et, d'autre part, la baisse sensible des crédits réservés à l'aménagement rural, dont une partie consacrée aux zones de montagne.

Des engagements ont été annoncés par le Gouvernement : l'abondement des crédits du FIDAR de 100 millions de francs dans la loi de finances, auxquels s'ajoutent 15 millions de francs au FIAM dans la loi de finances rectificative ; et l'inscription de 100 millions de francs complémentaires à la PAT, là aussi, dans la loi de finances rectificative auxquels nous ajouterons les crédits de report, dont mon collègue M. Balligand a parlé à l'instant.

Ces dispositions viennent consolider un édifice composé de crédits inscrits au budget de l'industrie, de fonds interministériels et du présent budget.

Elles ont conduit la commission de la production et des échanges à l'adopter et, au-delà, à approuver une politique de l'aménagement du territoire dont les grands axes sont les suivants.

D'abord la poursuite des efforts de solidarité nationale en direction des zones industrielles en cours de reconversion se traduisant par 100 millions de francs inscrits au fonds d'industrialisation de la Lorraine ; 203 millions de francs au fonds de reconversion des zones minières ; 80 millions de francs au fonds de conversion des chantiers navals et par une forte augmentation des crédits dotant le Girzom, qui passent de 100 à 150 millions de francs pour la restructuration des voiries et des cités minières.

Ensuite la volonté de prévoir et d'accompagner les mutations industrielles, dans les zones non concernées par ces fonds spécifiques, par la création d'une nouvelle ligne budgétaire, dotée initialement de 100 millions de crédits de programme et 70 millions de crédits de paiement : il s'agit du fonds de redéveloppement industriel, qui vient d'être abondé de 50 millions de francs en autorisations de programme et de 35 millions de francs en crédits de paiement par un amendement gouvernemental que l'Assemblée vient d'adopter.

Puis l'inscription dans les contrats de plan Etat-région, d'une double priorité : la solidarité entre pôles de croissance et zones fragiles - il s'agit des PACT territoriaux qui concerneront aussi les politiques de coopération transfrontalière dans la perspective du développement européen - et le développement économique local. Il s'agit du nouveau fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales, créatrices d'emploi, le FRILE, doté de 250 millions de francs.

Enfin la volonté gouvernementale de porter au niveau interministériel la préoccupation de l'aménagement équilibré du territoire. C'est la création récente du groupe interministériel sur le développement économique local et c'est l'engagement financier demandé aux différents ministères, dans les contrats de plan Etat-région en cours d'élaboration : ainsi, le FIAT et le FIDAR, dont la contractualisation ne serait plus totale, retrouveraient une nécessaire souplesse d'intervention susceptible d'aider au lancement d'opérations.

Votre rapporteur souhaiterait cependant appeler l'attention du Gouvernement et de la représentation nationale sur la spécificité du milieu rural. De nombreuses critiques ont été formulées ça et là à propos du FIDAR : on parle de saupoudrage de crédits finançant des opérations dont la pertinence économique resterait à démontrer.

Le jugement est hâtif. A l'occasion de déplacements effectués dans différentes régions de France, pour préparer ce rapport, j'ai pu vérifier que des expériences fort intéressantes de développement local étaient menées dans des secteurs ruraux.

Ces expériences sont particulièrement réussies quand elles s'appuient sur la coopération intercommunale, sur le partenariat entre collectivités locales et forces socio-économiques et sur la complémentarité entre ville et arrière-pays rural.

Le milieu rural, au moins dans une phase intermédiaire, demande à ne pas être fondu dans un discours anesthésiant du développement local régional.

Par un FIDAR-FIAM maintenu à un niveau raisonnable, par une utilisation possible d'une partie des crédits du FIAT et du FRILE, nous voulons vérifier que l'Etat fait du milieu rural l'une de ses préoccupations dans le cadre d'un aménagement équilibré et solidaire du territoire. Nous voulons être

certaines que le milieu rural aura les moyens d'être un partenaire à part entière de la ville, et non assisté voire phagocyté par la ville.

Si les modalités actuelles régissant l'utilisation du FIDAR ne sont pas satisfaisantes, il ne faut pas conclure trop vite à leur diminution...

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. Michel Dinét, rapporteur pour avis. ... mais, au contraire par la définition de nouvelles règles d'autant, vous le savez, que 440 millions de francs pour ce fonds représentent, moins d'un kilomètre d'autoroute en milieu urbain.

Cet exemple n'a d'autre but que de fixer des ordres de grandeur. Il ne cherche pas à opposer développement urbain et développement rural : ces deux échelons ne sont pas antagonistes mais complémentaires.

Notre pays dans la perspective de 1993, doit disposer d'une armature urbaine forte qui suppose incontestablement la valorisation maximale des atouts de la région parisienne et le développement de métropoles régionales de dimension européenne.

Mais ce réseau urbain ne saurait se développer sur fond de désert. Ce serait d'ailleurs une grave erreur économique.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Absolument !

M. Michel Dinét, rapporteur pour avis. La politique renouvelée d'aménagement du territoire doit favoriser au contraire la complémentarité des environnements régionaux par la conduite d'actions de correction des mutations et l'impulsion d'une dynamique de développement économique local. Encore faudra-t-il se mettre d'accord sur des termes qui recouvrent aujourd'hui des réalités très diverses.

Le développement économique local, qui ne doit pas être confondu avec le localisme, est un atout à ne pas négliger.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. Michel Dinét, rapporteur pour avis. S'il rénove un discours trop souvent enfermé dans une nostalgie autarcique, s'il s'ouvre au contraire sur l'extérieur en s'appuyant sur des structures fortes de coopération intercommunale, de partenariat et d'échanges entre les unités de différents niveaux, s'il n'isole pas le rural de l'urbain mais cherche au contraire à raisonner en termes d'interactions et de complémentarités ville-campagne, campagne-ville, alors le développement local peut et doit devenir un maillon essentiel de la politique économique et sociale de l'aménagement du territoire national et européen en milieu rural comme en milieu urbain.

M. Jean Gatel. Très bien !

M. Michel Dinét, rapporteur pour avis. Cela demande du temps, cela demande des moyens. Cela suppose aussi une meilleure coordination des multiples procédures d'interventions existantes et un encouragement à la coopération intercommunale.

Se pose en effet le problème de l'éclatement du tissu communal français.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. C'est une réalité !

M. Michel Dinét, rapporteur pour avis. Les projets de fusion administrative des communes ont échoué. Faut-il instituer un nouvel échelon administratif ou plus simplement créer, à partir des expériences déjà conduites, les outils d'une indispensable coopération intercommunale, s'appuyant sur une fiscalité locale modernisée et des dotations d'Etat mieux réparties ?

Ne pourrait-on pas, par exemple, réserver une partie de la D.G.E. deuxième part, du fonds de péréquation de la taxe professionnelle, dotation dite « communes pauvres », voire des excédents de D.G.F., aux projets contractualisés et intercommunaux de développement local ?

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. Michel Dinét, rapporteur pour avis. Le développement local n'est pas contradictoire avec le développement macro-économique, appuyé sur un maillage urbain fort, des infrastructures de communication modernes et des programmes de formation - recherche ambitieux. Ces deux types d'approche

participent au même objectif : le développement de l'ensemble de notre territoire dans le cadre d'un aménagement spatial équilibré offrant un cadre de vie amélioré.

C'est aussi une question d'unité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je félicite M. Dinét d'avoir, lui aussi, si bien respecté son temps de parole. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, vous êtes un homme de terrain. Vous avez mesuré le caractère décisif d'une action volontariste en Lorraine. Et Dieu sait si vous avez eu des résultats ! Si bien que quand vous avez été nommé membre du Gouvernement, la plupart d'entre nous ont accueilli avec sympathie cette nomination en se disant : il va y avoir, à l'aménagement du territoire, quelqu'un qui connaît la question et on aura certainement dans les années qui viennent des budgets confortables pour préparer l'entrée de la France dans l'Europe. Vous êtes là depuis six mois. Mais nous vous avons peu entendu. Nous attendions que vous poursuiviez la relance de la politique d'aménagement du territoire décidée par le CIAT d'avril 1987 car l'aménagement du territoire peut être un sujet de consensus. Hélas, vous ne vous êtes pas exprimé sur ce sujet.

Certes, nous avons noté que le Président de la République avait dit dans sa « Lettre à tous les Français » : « La France ne gagnera pas si des pans entiers de son territoire sont laissés à l'abandon. »

M. Pierre Estève. Bonne citation !

M. Georges Chavanes. De même, le Plan, dans l'esquisse qui nous a été présentée, prévoyait une commission n° 6 qui avait pour objet d'examiner l'évolution de l'aménagement du territoire.

Enfin, le Gouvernement affirmait que les priorités étaient l'emploi et la solidarité.

Nous attendions avec beaucoup d'intérêt la présentation de votre budget et nous pensions qu'il serait en harmonie avec toutes ces belles intentions. Hélas ! Quelle n'a pas été notre stupeur quand nous avons constaté la contradiction fondamentale entre toutes ces bonnes intentions et la réalité. Car le budget, c'est l'épreuve de vérité.

Votre projet de budget est en baisse de 14 p. 100 par rapport au budget précédent qui n'était déjà pas très confortable, je le reconnais volontiers. Mais alors que s'est-il passé ?

Eh bien, dans les trois domaines essentiels qui nous préoccupent aujourd'hui, s'est produite une chute brutale des crédits. On a parlé de la prime d'aménagement du territoire. Certes, un supplément de 100 millions de francs a été prévu, mais cette prime est insuffisante. En effet, au niveau actuel, nous avons besoin de moyens, et vous l'avez dit, monsieur le rapporteur spécial, pour « capter » des entreprises du Japon ou des Etats-Unis.

Il est incontestable que les industriels des Etats-Unis comme ceux du Japon souhaitent venir s'installer en Europe. Ils iront, hélas ! partout sauf en France car nous n'avons peut-être même pas les moyens avec les 320 millions de francs de l'année 1989 d'en « capter » un seul.

Par ailleurs, rien n'est prévu sur les petites et moyennes entreprises. C'est un secteur que je connais bien puisque j'ai eu la chance dans ma carrière de créer plusieurs milliers d'emplois en zone rurale et je peux vous dire que la prime d'aménagement du territoire est fondamentale pour les petites entreprises. Si nous voulons recréer des emplois dans les zones rurales, nous devons permettre à des petites entreprises ayant des projets d'investissements, qui ne sont pas forcément très importants, de toucher cette prime d'aménagement du territoire pour orienter ces emplois vers des zones de reconversion.

Monsieur le ministre, vous avez reconverti la Lorraine. Sachez que vous avez aujourd'hui en charge la reconversion de 500 cantons ruraux où des emplois d'agriculteur disparaissent tous les jours.

Nous ne pourrions lutter contre la désertification que dans la mesure où des petites et moyennes entreprises auront la possibilité d'investir dans ces zones, de créer des emplois appelés à remplacer les emplois de l'agriculture qui ont été perdus. C'est absolument essentiel.

Les crédits du FIDAR diminuent de 40 p. 100. Je n'insiste pas, mais je constate simplement une baisse énorme des possibilités d'intervention de ce fonds essentiel pour redonner de l'espérance à nos zones rurales, alors que ces interventions sont attendues partout.

Les crédits du FIAT régressent également de 19 p. 100. Pourtant, chacun le sait, c'est grâce à ce fonds que nous pouvons réaliser dans tous les domaines et dans tous les secteurs de la France des investissements attendus car ils permettent souvent de lancer une action de reprise économique.

A cette baisse des crédits s'ajoute la disparition du fonds d'aide à la décentralisation et la confirmation du déséquilibre croissant entre Paris et la province.

Vous me direz que ce bilan est bien sombre. Mais, hélas ! c'est une réalité. Vous le savez, nous avons comme ambition de réaliser un consensus sur ce sujet, mais avec un budget en réduction, qui est un peu un budget de laisser-faire, un budget dans lequel il y a d'un côté la France qui gagne et de l'autre côté la France qui reste en rade malheureusement, monsieur le ministre, vous ne permettez pas la concrétisation de cette espérance. Ce qui est grave, c'est que vous suscitez dans de nombreuses régions de France une désespérance devant les perspectives du marché unique dont les conséquences seront très dangereuses.

Nous pensions que vous feriez un très bon ministre. Malheureusement, vous avez un très mauvais budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Votre budget, monsieur le ministre, est un budget de transition. Transition entre deux périodes de l'aménagement du territoire, transition entre deux plans, transition entre deux politiques.

L'aménagement du territoire est entré - depuis quelques années déjà, mais les répercussions se font toujours sentir -, dans une nouvelle phase. La crise économique, le ralentissement et les nouvelles modalités de la croissance offrent des marges de manœuvre plus réduites que pendant les années 1960 à 1980. Les changements qui affectent toutes les activités : industrie, agriculture, services, sont aussi beaucoup plus rapides, fragilisant par là-même la stabilité économique des régions. L'ouverture de la France sur l'Europe et, plus généralement sur le monde, qui sera encore plus vive demain qu'aujourd'hui, entraînera des bouleversements dans la répartition spatiale des activités.

D'un autre côté, l'évolution des moyens de communication, et notamment des télécommunications, modifie profondément les contraintes de localisation des activités et des hommes en introduisant plus de souplesse.

Enfin, au niveau des procédures et au niveau des moyens, il faut tirer toutes les conséquences des nouvelles compétences des collectivités locales et d'abord des régions.

Transition entre deux plans : 1988 marque la fin du 9^e Plan, et 1989, le début du 10^e Plan. Bien sûr, monsieur le ministre, vous avez pris le train en marche, si je puis dire ; le calendrier était déjà fixé en juin 1988, il était difficile de le modifier. Mais c'est ainsi que le 10^e Plan interviendra après le vote du budget pour 1989 et que les contrats Etat-région seront signés avant le 10^e Plan mais après le vote de ce budget. Ce n'est pas très satisfaisant pour la cohérence, vous en conviendrez.

Transition entre deux politiques enfin, il faut le rappeler : entre la politique suivie de 1986 à 1988 dont le libéralisme, le non-interventionnisme économique - d'ailleurs plus dans le domaine industriel que dans l'aménagement du territoire - ne pouvaient que se traduire à terme par un accroissement des déséquilibres régionaux, et votre politique, monsieur le ministre, telle que vous l'avez exposée devant la commission de la production et des échanges, orientée vers une nouvelle dynamique de l'aménagement du territoire, pour faire face, je reprends vos termes, aux enjeux de l'emploi, de l'Europe et de la solidarité.

La préparation du 10^e Plan doit être pour nous l'occasion de définir les objectifs, de préciser les priorités, de dégager les moyens de cette nouvelle politique.

Ceux-ci sont brièvement exposés, et il faut s'en féliciter, dans l'esquisse du 10^e Plan : « La France, l'Europe, le Plan 1989-1992 », et le chapitre qui traite d'une stratégie de croissance pour la France aborde précisément ces problèmes

d'aménagement du territoire. Je cite : « Un quatrième objectif est le développement équilibré du territoire, en métropole et outre-mer. Il est facile de miser sur quelques chances de prospérité et d'excellence, mais on ne peut créer du même coup, sans remettre en cause l'unité de la nation, quelques pôles technologiques et le désert français. »

Mais si la politique d'aménagement du territoire doit à l'évidence poursuivre un objectif de solidarité entre les régions qui gagnent et celles qui sont en queue de peloton, elle doit aussi poursuivre un objectif d'efficacité économique. De ce point de vue, l'espace français dans son ensemble est un atout pour notre pays dans l'Europe de demain.

Soyons réalistes aussi. La politique d'aménagement du territoire ne saurait se limiter à la défense de structures économiques régionales héritées du passé. Elle se doit aussi de préparer et d'anticiper les conversions et l'avenir, ce qui est encore le meilleur moyen d'éviter les crises sociales et aussi de mieux armer les régions françaises face à la concurrence européenne.

Je serai bref sur les axes d'une telle politique ainsi que sur ses moyens qui feront, je pense, l'objet de discussions dans le cadre des débats sur le 10^e Plan. Quelques remarques cependant me paraissent essentielles.

L'aménagement du territoire, et je reprends là ce qui a été dit par les deux rapporteurs, doit être abordé en termes de complémentarité, de solidarité entre les grandes villes et l'espace régional, en termes de politique globale, de solidarité entre l'espace urbain et l'espace rural.

Oui à de grandes agglomérations ! Oui à des pôles d'excellence de taille européenne et internationale - nous en avons peu et sans doute trop peu -, mais à condition qu'ils irriguent l'ensemble du territoire régional, qu'ils soient les catalyseurs, les moteurs d'un développement régional équilibré.

C'est dans cette optique que doivent être conçus les équipements d'infrastructure : transports, recherche, centres de transfert de technologie, formation à tous les niveaux. Dans ce cadre aussi une réflexion nouvelle doit être menée sur l'espace agricole, au moment précisément où l'on parle de gel des terres, et qui concerne de vastes zones de notre territoire dont l'économie est particulièrement fragile.

Sur les moyens, je voudrais dire aussi quelques mots qui vont dans le même sens que les propos du rapporteur spécial, M. Balligand. L'Etat, la DATAR ne peuvent sans doute plus disperser leurs efforts sur des actions ponctuelles ou locales mais ils doivent agir au niveau interministériel et impulser les grandes stratégies d'aménagement du territoire.

Mais, en contrepartie, il faut donner aux régions, aux collectivités locales les moyens de réduire les déséquilibres infrarégionaux, de structurer leur territoire à partir d'un réseau de villes moyennes et petites jouant le rôle de point d'appui pour le développement.

Dans ce but, monsieur le ministre, au moment où l'on parle de la réforme des impôts locaux, il conviendrait d'engager une réflexion et de faire des propositions concernant la péréquation des dotations de l'Etat aux collectivités locales en fonction d'objectifs d'aménagement du territoire, éventuellement dans le cadre d'une contractualisation.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Gaston Rimareix. J'en viens maintenant au budget proprement dit, traduction financière de la politique que vous souhaitez mettre en œuvre. Je ne reprendrai pas les chiffres qui ont été cités par les deux rapporteurs. C'est un budget de rigueur, il faut le reconnaître, qui marque votre volonté de mieux utiliser les moyens qui sont à votre disposition, de concentrer vos crédits sur les actions prioritaires.

De plus, tous les moyens financiers de la politique d'aménagement du territoire ne sont pas dans votre budget. D'autres ministères participent au financement de ces actions, les régions également.

Les contrats Etat-région lancés en 1984 et dont l'efficacité est largement reconnue ont été reconduits pour la période 1989-1993 avec les inflexions que vous leur avez apportées dès votre arrivée en direction de l'emploi, de la compétitivité, de la solidarité et du développement local.

Les moyens de financement apportés par l'Etat - vous en donnerez sans doute les chiffres tout à l'heure - augmentent considérablement grâce à la participation des autres ministères. Dans un domaine essentiel aussi pour l'aménagement du territoire, celui des transports routiers, les investissements

de modernisation du réseau national prévus au budget de l'équipement et du logement progressent de 27 p. 100. Il en est de même pour les crédits de politique industrielle dont nous avons parlé ici cet après-midi.

Enfin, le Gouvernement et vous-même avez été sensibles aux inquiétudes qu'avaient manifestées la commission des finances et celle de la production et des échanges lors du premier examen de votre budget.

Un véritable dialogue, on l'a dit, s'est engagé entre vous et les commissaires et il s'est traduit par des augmentations de crédits considérables qui ont été rappelées à l'instant. Je n'y reviendrai pas.

Si l'on ajoute les dotations du nouveau fonds qui a été créé, le FRILE, doté de 250 millions de francs, les moyens financiers de votre département vous permettent d'engager cette nouvelle dynamique de l'aménagement du territoire qui devra prendre, c'est sûr, plus d'ampleur encore dans les années qui viennent pour préparer 1993.

Monsieur le ministre, le groupe socialiste partage votre ambition de relancer la politique d'aménagement du territoire pour faire face aux enjeux de l'Europe, de l'emploi et de la solidarité. Il soutient aussi votre volonté de faire converger les efforts au niveau interministériel, en liaison avec les collectivités locales, sur cet objectif prioritaire. Il a, de plus, apprécié le dialogue constructif que vous avez engagé avec les parlementaires et les crédits supplémentaires que le Gouvernement a dégagés pour l'aménagement du territoire. Il votera donc votre projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Patrick Balkany. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai pour mission ce soir de commenter, au nom du groupe du Rassemblement pour la République...

M. Albert Facon. Ça existe encore ?

M. Patrick Balkany. ...le budget de l'aménagement du territoire.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Vous allez parler du FIDAR ?

M. Patrick Balkany. Il s'agit d'une tâche particulièrement difficile car, monsieur le ministre, ce que vous présentez n'est pas un budget, mais un véritable plan de désaménagement du territoire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. C'est un gag !

M. Patrick Balkany. Sur le plan financier, l'analyse est d'autant plus simple et évidente que votre arithmétique ne comprend que des soustractions : baisse de 388 millions de francs des autorisations de programme, baisse de 260 millions de francs des crédits de paiement.

Si l'on constate encore la baisse de 110 millions de francs des crédits pour les aides à la localisation des activités créatrices d'emplois, la diminution de 116 millions de francs de ceux consacrés au fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire et la régression de 47 millions de francs pour le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, on est saisi par une douloureuse sensation de vide...

M. Franck Borotra. Très bien !

M. Patrick Balkany. ... aggravée par l'exemple des principales autorisations de programme qui sont toutes en baisse, à l'exception de la restructuration des zones minières, et l'on n'en attendait pas moins de vous, monsieur le ministre.

M. Jean Auroux. Ça c'est fin !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Et délicat !

M. Patrick Balkany. Le gouffre budgétaire que vous nous présentez, monsieur le ministre, est le reflet consternant du document dont vous vous êtes visiblement inspiré, je veux parler de la *Lettre à tous les Français* du candidat François Mitterrand...

M. Jean Auroux. Il est Président de la République !

M. Patrick Balkany. ... qui a jugé inutile de mentionner, ne serait-ce qu'une seule fois, l'aménagement du territoire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Il n'en fallait sans doute pas davantage pour que, par fidélité à cette bible, vous baissiez de 14,7 p. 100 les crédits de paiement dans ce projet de loi de finances.

M. Jean Auroux. C'est la balkanisation ! *(Sourires.)*

M. Patrick Balkany. Rien d'étonnant, dans la logique de cet abandon de ce qui a été l'un des symboles de la réussite économique des premières années de la Ve République, à ce que les primes à l'aménagement du territoire soient de 360 millions de francs seulement en 1989...

M. Bernard Carton et M. Albert Facon. Vous les avez supprimées !

M. Patrick Balkany. ... alors qu'elles étaient de 870 millions de francs en 1985...

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. 870 millions en 1985, 450 millions en 1986 !

M. Patrick Balkany. ... ni à ce que le FIAT reçoive aujourd'hui une autorisation de programme de 700 millions de francs au lieu des 861 millions de francs de l'année dernière, ou encore à ce que les crédits du FIDAR...

M. Jean Auroux. Vous êtes bien placé pour en parler !

M. Patrick Balkany. ... subissent une chute vertigineuse de 38,2 p. 100, alors que la nécessité de l'aménagement rural ne peut échapper à personne de censé.

M. René Dozière. C'est un spécialiste qui parle !

M. Patrick Balkany. Au-delà de cet aspect financier général, je souhaiterais évoquer quelques instants le problème spécifique de la DATAR.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Que M. Madelin voulait supprimer !

M. Jean Auroux. Oui, M. Madelin n'en veut pas !

M. Patrick Balkany. En dehors de l'exécution des contrats de programme Etat-régions, dont l'application mobilise la quasi-totalité des fonds du FIAT et du FIDAR - ce qui est paradoxal puisque ces institutions ont été créées pour répondre ponctuellement aux dossiers les plus sensibles -, il apparaît à l'évidence que les pôles de conversion que le gouvernement socialiste a mis en place en 1984...

M. Jean Auroux. Il a bien fait !

M. Patrick Balkany. ... n'ont pas répondu aux attentes pourtant légitimes et pressantes des populations concernées.

M. Jean Auroux. Vous dites n'importe quoi ! C'est dramatique et lamentable d'entendre des choses pareilles !

M. Patrick Balkany. Une fois de plus, on a administré un calmant sans soigner la maladie. Les quinze pôles choisis dans les secteurs de la sidérurgie, des charbonnages et des chantiers navals ont sans doute évité temporairement des flambées sociales graves, mais il est patent que les emplois industriels perdus, parce que inadaptés, n'ont pas été remplacés par de nouvelles activités porteuses.

Faute de moyens - un état de fait que votre budget, monsieur le ministre, va encore aggraver...

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Et en 1988 et en 1987 ?

M. Patrick Balkany. ... et sans doute faute d'imagination, la DATAR s'est contentée, pour ces zones particulièrement sensibles, d'un saupoudrage, certes anesthésiant, mais véritablement peu efficace ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Franck Borotra. En effet !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Comment peut-on dire autant de bêtises en si peu de temps !

M. Patrick Balkany. C'est inquiétant pour la France économique d'aujourd'hui, mais cela sera dramatique, monsieur le ministre, pour celle de 1993...

M. Franck Borotra. Il ne sera plus là !

M. Patrick Balkany. ... confrontée à un challenge avec des pays qui, comme l'Allemagne, ont su opérer certaines reconversions obligatoires, et habituent leurs habitants aux nécessités actuelles d'une certaine mobilité de l'emploi. Outre son action insuffisante en zone sensible, et contrairement à certaines idées reçues malheureusement répandues, la D.A.T.A.R. se révèle par ailleurs être un véritable frein au développement économique de la région parisienne. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Auroux. Ben voyons !

M. Patrick Balkany. Il a fallu, dans les années soixante, concentrer nos moyens sur le développement de puissants pôles régionaux pour contrebalancer l'exode rural et la désertification de certaines régions.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Sortez vos mouchoirs !

M. Patrick Balkany. Il faut certainement continuer à le faire aujourd'hui, mais il ne faut certainement pas le faire au détriment de la région parisienne.

M. Jean Auroux. Vive l'aménagement spéculatif du territoire !

M. Bernard Carton. A Neuilly, à Levallois-Perret !

M. Patrick Balkany. A l'heure où les experts s'accordent à prévoir que Paris sera la capitale financière et commerciale de l'Europe, les entreprises qui souhaitent s'installer en région parisienne se heurtent à une procédure d'agrément aussi désuète qu'inapplicable et doivent effectuer un véritable parcours du combattant (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) à travers des dédales administratifs qui les ballotent de ministères en préfectures.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Que pensent de tout cela les députés de province du R.P.R. ?

M. Patrick Balkany. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'un accueil aussi crispé en région parisienne incitera les entrepreneurs, plutôt que de s'installer dans le Massif central ou en Lorraine, à partir vers Bruxelles ou Francfort ? (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

La même attitude absurde, qui consiste à décourager ceux qui veulent venir à Paris sous prétexte de les inciter à aller en province, se retrouve chez certains de nos collègues socialistes qui veulent taxer les implantations de bureaux à l'Ouest pour favoriser prétendument l'Est de Paris.

M. Jean Auroux. Vous êtes conseiller général ou député quand vous dites cela ?

M. Patrick Balkany. Il s'agit là, monsieur le ministre, de l'un de vos vieux démons idéologiques les plus tenaces qui consiste à déshabiller Paul le riche pour ne pas vêtir Pierre le pauvre !

M. Albert Facon. On peut prendre un peu plus aux riches !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Un petit peu plus !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Vous auriez dû inviter M. Guichard ce soir !

M. Patrick Balkany. Peut-être serait-il souhaitable que vous méditez ce proverbe chinois (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste*) selon lequel quand le gros maigrit, le maigre meurt.

M. Albert Facon. Mais le gros, lui, vit encore. (*Rires.*)

M. Patrick Balkany. Cela va dans le même sens que les étonnantes et récentes déclarations du ministre des finances qui souhaite surtaxer les Parisiens sous prétexte qu'ils acquittent une faible taxe d'habitation...

M. Jean Auroux. On diffusera cela dans les circonscriptions !

M. Patrick Balkany. On croit rêver car, bien sûr, la faiblesse des impôts locaux parisiens, comme celle d'ailleurs d'autres communes des Hauts-de-Seine et des Yvelines...

M. Albert Facon. Et Masson, en Moselle ?

M. Patrick Balkany. ... est la preuve d'une gestion compétente et efficace qui n'exclut à aucun moment la solidarité puisqu'elles sont parmi les plus actives en matière sociale !

M. Jean Auroux. Hein ?

M. Patrick Balkany. La plupart des villes communistes et socialistes de la région parisienne...

M. Albert Facon. Ah, voilà les ouvriers !

M. Patrick Balkany. ... et les exemples sont légion - qui battent des records toutes catégories par le poids de leurs taux locaux d'imposition n'ont guère de souci à se faire.

M. René Dosières. Il n'y connaît rien !

M. Jean Tardito. Moi, je peux en parler !

M. Jean Gatel. Qu'est-ce que cela a à voir avec le débat de ce soir ?

M. Patrick Balkany. Leur mauvaise gestion risqué, à cause de ce projet, d'être longtemps récompensée par M. Bérégovoy !

M. Bernard Carton. N'importe quoi !

M. Jean-Paul Durieux. Les municipales, c'est au mois de mars !

M. Jean Auroux. Il est en train de faire sa campagne électorale municipale !

M. Patrick Balkany. L'inconvénient, avec ce type de raisonnement à fondement idéologique, c'est qu'il oblige ses partisans à le développer dans tous les domaines.

C'est ainsi que le Gouvernement envisage d'accroître une péréquation de la taxe professionnelle entre les collectivités.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Jean-Pierre Baeumler. C'est la justice !

M. Patrick Balkany. Il est évident que certaines communes, notamment rurales, supportent des charges croissantes alors que, dans le même temps, leur population diminue.

M. Pierre Esteve. Jusqu'à disparaître !

M. Patrick Balkany. Elles doivent être soutenues et aidées financièrement par l'Etat...

M. Jean Auroux. Comment ?

M. Patrick Balkany. ... par une répartition plus équitable de la dotation globale de fonctionnement, et non pas en pénalisant des villes ou des départements actifs et dynamiques dans leur développement économique.

M. Bernard Carton. Ce n'est pas vrai !

M. Albert Facon. Il faut le dire aux mineurs !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. C'est tout le contraire de l'aménagement du territoire ce que vous proposez ! Ce sont des propos de déménageur !

M. Bernard Carton. Balkany déménage la France !

M. Patrick Balkany. Tel est le rôle du Gouvernement qui doit également défendre avec ardeur, et au minimum, le maintien des crédits du Feder si utiles à certaines de nos collectivités territoriales. Permettez-moi, enfin, monsieur le ministre, de regretter amèrement votre choix d'abandonner la voie ouverte et tracée par le gouvernement de Jacques Chirac...

M. Jean Auroux. Oh !

M. Patrick Balkany. ... en matière d'infrastructures, qui avait été définie à l'occasion du CIAT du 13 avril 1987.

Elle était pourtant, non seulement génératrice par elle-même d'emplois, mais également garante de l'inévitable mutation des industries lourdes...

M. Jean Auroux. Ce ne sont pas les entreprises qui sont lourdes, c'est l'orateur !

M. Michal Dinot, rapporteur pour avis. Je ne vois pas bien la cohérence du propos !

M. Patrick Balkany. ... qui quittent la région parisienne vers les plus grands espaces de province et doivent avoir à leur disposition les infrastructures et les crédits nécessaires.

Face à votre abandon financier, face à l'inadéquation des mesures que vous proposez et des actions qui seront menées, on a la nostalgie d'un aménagement du territoire qui pourrait, comme cela a déjà été le cas avec succès, être lié à l'ardente obligation du Plan (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et préparerait la France de demain, celle de l'Europe.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Allez parler du Plan à M. de Charette. Avec le gouvernement Chirac : plus de Plan !

M. Albert Facon. N'importe quoi !

M. Bernard Carton. Ce n'est plus l'aménagement, c'est l'apartheid !

M. Patrick Balkany. En conclusion, monsieur le ministre, et bien que, pris d'un remord tardif, vous ayez débloqué dans le collectif budgétaire 100 millions de francs pour les primes à l'aménagement du territoire - je devrais dire pour les P.A.T...

M. Michel Dinet, rapporteur pour avis. Il a voulu faire un jeu de mot, là ?

M. Patrick Balkany. ... et 100 millions de francs pour le FIDAR, votre budget reste dérisoire face aux défis économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés.

Le R.P.R. votera contre ce « non-budget »...

M. Jean Auroux. C'est une surprise, ça !

M. Patrick Balkany. ... car, ambitieux pour notre pays, fidèles à sa grandeur, nous refusons d'être les complices du sous-équipement de la France ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Tout pour Paris ; allez, applaudissez, messieurs !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de turbulence ne messied pas au débat, mais point trop n'en faut ! (*Sourires.*)

M. Jean Auroux. Il dit n'importe quoi, monsieur le président. On ne peut pas laisser passer cela !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'exigence de cohésion sociale et l'ambition d'un développement économique équilibré sont les finalités d'une politique active d'aménagement du territoire dans un monde en mutation accélérée.

A travers cette politique, chaque Français doit être convaincu qu'il peut être, quel que soit le lieu où il vit sur le territoire national, un acteur des mutations en cours et qu'il peut y trouver de façon équitable des motifs d'espoir et d'action.

La politique d'aménagement du territoire est donc un facteur de mobilisation des énergies, un refus de la fatalité. Si elle est par essence inspirée par l'esprit de solidarité, elle est aussi, à mon sens, un facteur d'efficacité économique.

Ces considérations fondamentales orienteront l'action de mon ministère dans la mise en œuvre des objectifs prioritaires du Gouvernement : l'emploi, la solidarité, l'Europe.

Plus de compétitivité pour mieux profiter de l'Europe, mais avec plus d'emplois et sans laisser à la traîne des pans entiers de notre territoire et de notre population.

Ce sont là des défis apparemment contradictoires.

Pourtant, c'est l'enjeu d'une véritable politique d'aménagement du territoire, qui refuse une France à deux vitesses.

Nous devons donc nous attaquer franchement aux facteurs de déséquilibre. Ce n'est pas seulement un choix social, mais c'est une condition économique et stratégique, car les déséquilibres engendrent des blocages à court et moyen terme, génèrent des comportements négatifs et des tensions insupportables et étouffent les potentiels de développement.

L'analyse qui consiste à occulter ces éléments au profit du renforcement aveugle de quelques points forts, sous prétexte de l'apreté des enjeux européens et internationaux, est une politique limitée et dangereuse. Au contraire, tout notre effort doit porter sur une démarche qui vise à la fois la valorisation de nos atouts et la réduction de nos faiblesses.

L'une ne va pas sans l'autre.

C'est tout le sens de ma politique et le résultat profond de mon expérience.

L'aménagement du territoire est une idée fondamentale, mais je crois qu'il faut la renouveler pour l'adapter et la développer.

Mon prédécesseur a eu le mérite d'ouvrir le débat et d'enclencher le processus.

La politique et le dispositif mis en place dans les années soixante reposaient sur un certain nombre de conditions qui ont été profondément bouleversées.

Les restructurations des grands secteurs industriels ont généré de graves crises locales dans les régions fortement industrielles, notamment dans l'arc Nord-Est.

Il est vrai qu'on a répondu à ces crises par des dispositifs successifs mêlant mesures d'apaisement et de reconversion, dispositifs d'abord défensifs, souvent montés devant l'urgence et s'ouvrant trop lentement à des processus de redéveloppement.

On a ainsi abouti à une politique d'aménagement du territoire, trop éclatée, cherchant ses marques, tiraillée entre la nostalgie du passé et les urgences incontournables du présent.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. C'est cela le problème !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Mais devant l'héritage de près de vingt ans d'erreurs stratégiques, d'incompétence et de palliatifs, que pouvions-nous faire de plus rapide pour remonter la pente ?

Rappelons-nous la sidérurgie, monsieur Balkany : après l'accord signé par M. Debré en 1964 avec la profession, pendant vingt années, ce sont 100 milliards de francs que le redressement de la sidérurgie a coûté à la France et 100 000 postes de travail. Or je constate que, avec le plan de 1984, pour la première fois depuis quinze ans, la sidérurgie engrange des résultats positifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Longuet. Vous avez fait ce que nous demandions, monsieur le ministre ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Vous n'avez rien demandé du tout !

M. René André. Et vous, vous avez la mémoire courte !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. La montée de nouveaux acteurs avec la décentralisation régionale et la présence de plus en plus forte de l'Europe ont achevé de bousculer les références en matière d'aménagement du territoire.

Pourtant, il faut que nos esprits s'habituent peu à peu au nouveau contexte dans lequel il faut dorénavant vivre : une croissance limitée ou irrégulière et fragile ; la fin d'une démarche limitée à l'hexagone et l'entrée irréversible dans un monde ouvert ; un développement économique caractérisé par la valorisation de la « matière grise », la fin de l'opposition entre secondaire et tertiaire, mais aussi par des mutations profondes et quasi permanentes dans tous les secteurs, aussi bien dans le monde rural que dans l'industrie ; enfin, de nouvelles formes de comportement et de mobilité des personnes.

Intégrer profondément ce nouveau contexte et, en conséquence, réviser nos comportements et nos dispositifs sont les conditions de la reconstruction d'une politique active d'aménagement du territoire, plus nécessaire que jamais.

Il faut donc redonner des perspectives fortes à l'aménagement du territoire.

C'est d'abord l'affaire de l'Etat qui doit prendre les moyens d'assurer la cohérence de son action. Dans cette perspective, la relance de la planification est un atout indispensable.

Au plan national, la cohérence de l'action de l'Etat exige une démarche transversale qui associe les différents ministères et les approches sectorielles dans une préoccupation commune d'aménagement du territoire dans le temps.

Au niveau régional, la cohérence de l'action dans les réalités du terrain impose aussi une plus grande unité opérationnelle de l'administration à l'égard des interlocuteurs locaux associés maintenant à la définition de la politique d'aménagement du territoire.

La gestion des moyens de l'Etat est encore marquée par une trop forte centralisation et une insuffisante adaptation aux réalités locales. Elle prive, de ce fait, l'action de l'Etat d'une bonne part de son efficacité.

Nous devons déconcentrer plus de moyens au niveau des préfets de régions et de départements. Sous leur impulsion, l'ensemble de l'administration doit s'adapter et se mobiliser pour mieux participer au soutien du développement local.

Mais si l'Etat doit être plus cohérent pour être efficace, il est nécessaire aussi que ses partenaires affichent une préoccupation plus nette et plus globale d'aménagement du territoire dans le champ de leur propre responsabilité et de leur intervention.

L'association des collectivités locales est une condition capitale de la prise en charge satisfaisante de ces problèmes. Nous devons privilégier cette démarche et soutenir l'émergence de partenaires locaux et régionaux plus forts et plus responsables.

Ainsi, si l'enjeu du développement du territoire, pour toutes ses composantes, dépend de l'engagement de l'Etat, il dépend tout autant de l'action des collectivités locales se fédérant autour d'un projet commun.

M. René Dosière. Très bien !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Une politique active d'aménagement du territoire se doit d'être très attentive à créer les conditions de ces initiatives locales car le développement de l'emploi dépend aussi des initiatives prises à un niveau décentralisé. Autrement dit, ce n'est pas seulement d'en haut que pourra venir la solution aux problèmes de l'emploi, mais c'est en donnant aussi toutes leurs chances aux initiatives nées sur le terrain.

La négociation et la conclusion des contrats de plan Etat-régions constitue dans ce sens une grande opportunité pour confronter les cohérences des politiques des différents acteurs concernés.

Une politique d'aménagement du territoire est donc à la fois transversale et structurelle. Elle s'inscrit dans la durée. Elle lutte contre les cloisonnements sectoriels.

Son efficacité n'est pas seulement d'ordre budgétaire. Elle doit agir par d'autres mécanismes sur les comportements des acteurs. Deux conditions sont fondamentales : premièrement, donner la priorité à la valorisation de nos ressources humaines ; deuxièmement, sortir d'une vision hexagonale de nos problèmes.

Donner la priorité à la valorisation des ressources humaines, c'est, dans un monde en changement permanent, donner à chacun les moyens de comprendre, d'agir et d'espérer.

Sortir d'une vision hexagonale de nos problèmes est la clé d'une nouvelle approche de l'aménagement du territoire. Replacer chaque phénomène dans son contexte européen est plus qu'une nécessité ; c'est un facteur positif pour traiter nos problèmes. Insérer l'aménagement du territoire dans sa perspective européenne devient un impératif pour notre développement économique.

M. Patrick Balkany. Ce sont des mots !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Ces deux considérations inspireront le traitement de tous les grands dossiers qui constituent mes axes principaux de travail.

Premièrement, les villes.

Aujourd'hui, le tissu économique se renouvelle par les villes et même souvent à partir de grandes villes. Le phénomène des technopoles illustre parfaitement le fait que les nouvelles activités naissent au croisement des universités, des centres de recherche et des entreprises.

La définition de projets et de stratégies de ville va constituer un fait majeur.

En particulier, chaque ville importante, grande ville ou ville moyenne, se doit de répondre à quatre enjeux :

Tenir sa place et développer ses atouts dans l'Europe des métropoles ;

Déterminer et légitimer son rôle dans le développement du territoire local et national ;

Conservier sa cohérence urbaine ;

Maintenir sa cohésion sociale.

Cela s'adresse en particulier à Paris et à la région d'Ile-de-France, où les problèmes de déséquilibres et de dysfonctionnement sont devenus des urgences nationales. La maîtrise de la région parisienne, son équilibre interne comme ses relations avec le reste du territoire, constituent un sujet prioritaire d'aménagement du territoire, et je considère qu'il doit faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part de l'Etat avec toutes les parties concernées. Ce sera l'occasion de

mettre à plat et d'évaluer les dispositifs en place, et notamment les procédures gérées par le comité de décentralisation. *(Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Ces questions concernent directement l'équilibre du territoire. Pour nous, l'objectif, c'est la possibilité de construire des réseaux de villes maillant le territoire, du bourg aux grandes villes, et permettant d'assurer une continuité d'activités, de services et d'échanges, par la complémentarité, la spécialisation, la mise en commun, et de rivaliser avec les grandes métropoles européennes.

Cet axe fondamental d'aménagement du territoire doit s'articuler avec des politiques spécifiques de redéveloppement dans trois directions :

Premièrement, le développement des zones touchées par le déclin, la disparition ou la mutation de notre appareil industriel ;

Deuxièmement, la prise en charge de la mutation rurale en cours ;

Troisièmement, l'aide à la réhabilitation des zones urbaines socialement fragiles ; c'est principalement l'enjeu de la mission du délégué interministériel des villes.

S'agissant des zones en reconversion industrielle, les dispositifs mis en place, pôles de conversion en particulier, sont en cours d'évaluation et d'adaptation. Dans les zones traitées, il faut réorienter les moyens en faveur du redéveloppement.

Il faut tirer aussi les leçons de notre expérience récente et mieux anticiper les nouveaux déséquilibres géographiques à venir.

Le monde rural n'est pas voué au déclin, mais il faut concentrer les efforts sur les zones particulièrement fragiles.

Le redéveloppement de l'espace rural implique la mise en valeur du potentiel agricole et la pénétration croissante d'activités nouvelles non agricoles. C'est dans ce sens qu'il faut réorienter les moyens de l'Etat, pour accompagner l'évolution vers la pluri-activité, renforcer la coopération intercommunale et conserver une bonne armature de services, notamment de formation.

En matière de grands équipements, l'ouverture du grand marché européen rend encore plus nécessaire que jamais l'existence de grands réseaux de transports modernes et performants permettant de valoriser la position géographique de la France et d'ouvrir toutes les régions françaises vers les grands foyers économiques européens.

Cela concerne également les grands moyens de communication qui doivent nous permettre de brancher nos pôles d'excellence technologique sur ceux de nos partenaires.

J'en viens aux moyens proposés.

Le budget de l'aménagement du territoire représente en autorisations de programme 1 747 millions de francs et en crédits de paiement et dépenses ordinaires un peu plus de 2 milliards de francs, dont respectivement 1 344 millions de francs et 1 550 millions de francs pour la DATAR, et 403 millions de francs et 453 millions de francs pour les actions inscrites sur le budget de l'industrie. A ces chiffres, il convient de rajouter l'effort de l'Etat en matière de reconversion à travers les sociétés de conversion, qui se situera à un niveau de l'ordre de 400 millions de francs.

Ces chiffres sont ceux qui figurent dans le projet de loi de finances déposé sur le bureau de votre assemblée.

Néanmoins, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances et du vote de l'article d'équilibre, le Gouvernement, sensible aux arguments développés par la représentation nationale, s'est engagé à compléter à hauteur de 100 millions de francs les crédits inscrits au budget de l'aménagement du territoire sur le FIDAR.

Je peux vous annoncer que, lors de la deuxième délibération, le ministre chargé du budget déposera, au nom du Gouvernement, les amendements permettant de traduire cette décision.

En ce qui concerne le fonds interministériel pour l'autodéveloppement de la montagne et la prime d'aménagement du territoire, je peux d'ores et déjà vous indiquer que j'ai obtenu l'accord de mon collègue, le ministre chargé du budget, sur un complément de crédits respectivement de 15 millions de francs pour le FIAM et d'au moins 100 millions de francs dans le cadre de la prochaine loi de finances rectificative.

Ainsi, le budget de l'aménagement du territoire, monsieur Chavanes, se situera en 1989 à un niveau relativement proche de celui dont il aura disposé en 1988.

Budget de rigueur certes, mais pour une action rigoureuse.

M. René André. Tout ça, c'est des mots !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. De même, à structure équivalente d'actions, la partie reconversion inscrite sur le budget de l'industrie reste stable en autorisations de programme, mais comprend la création d'un fonds nouveau, le fonds de redéveloppement industriel, doté de 100 millions de francs et abondé tout à l'heure de 50 millions de francs par amendement gouvernemental.

Pour ce qui est des moyens affectés à mon ministère en matière de reconversion industrielle, je souligne avec satisfaction un maintien global de l'effort de l'Etat en matière de solidarité vers les zones affectées par les mutations du secteur productif, avec quatre points que je souhaite relever, outre le maintien du fonds d'industrialisation des bassins charbonniers et de l'action de diversification et d'industrialisation de la Lorraine.

Premièrement, les sociétés de conversion sont des outils essentiels de la réindustrialisation des zones frappées par les mutations industrielles. Après des démarrages parfois laborieux - que la Cour des comptes a d'ailleurs relevés - elles ont maintenant toutes acquis un niveau de maturité et d'efficacité reconnues. En 1989, elles bénéficieront, pour celles abondées par l'Etat, d'une dotation au moins équivalente à celle de 1988, c'est-à-dire plus de 400 millions de francs.

Deuxièmement, parmi les éléments de différence entre 1988 et 1989, figure l'arrêt de la contribution exceptionnelle Lorraine, qui se traduit par la non-reconduction des 250 millions de francs affectés à cette mesure. Cet arrêt était prévu depuis longtemps, Bruxelles en avait limité la durée. Je note cependant, en tant que ministre des reconversions et ministre lorrain, que cette contribution dans le Nord-Pas-de-Calais et dans la Lorraine a contribué conjointement à maintenir près de 15 000 emplois.

Troisièmement, le fonds de redéveloppement industriel, doté maintenant de 150 millions, sera sélectif en faveur des zones les plus touchées ne bénéficiant pas d'outils spécifiques, et favorisera la modernisation et le développement des P.M.E. présentes et s'implantant dans ces régions. Je suis favorable à ce qu'autour de ces fonds déconcentrés un partenariat s'instaure par la mobilisation des autorités locales et des industriels.

Quatrièmement, le Girzom, de son côté, passe de 100 millions de francs en 1988 à 150 millions de francs en 1989. Il atteint ainsi un de ses plus hauts niveaux depuis sa création, preuve de la détermination du Gouvernement à agir sur le cadre de vie, c'est-à-dire l'image des zones de conversion, notamment minières.

En matière d'aménagement du territoire, les principaux autres chiffres sont bien connus - il n'est pas nécessaire de les détailler.

Je souligne cependant une équipe de la DATAR à effectif stable à la norme budgétaire près. Après la forte diminution de onze postes consentie par le précédent gouvernement, il était absolument nécessaire de retrouver la stabilité indispensable pour mener une action déterminée et renouvelée.

Je souligne également une capacité d'action identique, voire supérieure à celle de mes prédécesseurs. En effet, les fonds interministériels subiront certes une diminution limitée, mais ils seront plus libres car moins engagés que par le passé dans les contrats de plan Etat-régions. Cela ne signifie nullement un désengagement de l'Etat dans ces futurs contrats, mais une prise en charge plus forte des actions relevant de leur compétence par les budgets des ministères directement concernés dans une enveloppe globalement supérieure. Ainsi, les fonds interministériels pourront retrouver une marge de manœuvre pour initier des politiques nouvelles ou pour le soutien à des actions de solidarité.

Enfin, je souligne la décision prise par le Gouvernement à mon initiative de créer le FRILE, c'est-à-dire le fonds régionalisé d'aide aux initiatives locales pour l'emploi, par la mise en cohérence sous mon autorité de fonds engagés jusqu'à présent dans des logiques sectorielles. Cette action est un premier maillon de la réflexion plus globale que j'ai engagée avec les principaux ministres concernés sur les moyens et les conditions du développement local.

Néanmoins, le budget de l'aménagement du territoire et des reconversions ne peut pas réellement s'appréhender à travers de ses seuls chiffres.

Certes limité en volume, il constitue d'abord un outil d'action car il est fortement impliqué dans le financement d'actions pour les régions. En accompagnement d'une politique volontaire d'aménagement du territoire, il constitue un levier important sur les budgets des ministères techniques afin que leur utilisation tienne compte des priorités de l'aménagement du territoire national.

Son implication dans les contrats de Plan Etat-région, qui doit rester mesurée, constitue néanmoins un élément déterminant de la négociation contractuelle sur les priorités de l'Etat et des régions pour leur développement équilibré et harmonieux.

Enfin, sa souplesse d'utilisation et sa marge de manœuvre en font un outil adapté de définition et d'initiation de nouvelles politiques : on peut ainsi citer l'action d'accompagnement de la rénovation urbaine, maintenant largement relayée par les crédits du fonds social urbain, le lancement des premières technopoles, le soutien initial des missions d'aménagement désormais prises en charge par les collectivités locales, et, maintenant, les politiques de solidarité vis-à-vis des zones touchées par les mutations industrielles ou rurales.

Dans ce sens, le budget de l'aménagement du territoire trouve une complémentarité avec les lignes inscrites sur le budget du ministère de l'industrie et qui contribuent à une action forte de reconversion par la réindustrialisation et le redéveloppement économique des zones touchées par les mutations des industries traditionnelles.

Le budget permet de mener une action d'aménagement du territoire déterminée et forte :

Une orientation résolue de cette politique d'une logique d'aménagement structurel du territoire - avec néanmoins la poursuite des grandes politiques d'infrastructure, schéma directeur des routes et autoroutes - vers une logique d'aménagement économique du territoire ; c'est le cas notamment de la réorientation de l'utilisation du FIDAR, déjà engagée, mais qui devra être amplifiée et accélérée ;

Une volonté marquée de passer d'une politique de conversion défensive à une politique de valorisation et de redéveloppement économique des zones en mutation, orientée vers l'extérieur et non plus tournée vers un développement local interne ;

Enfin, ce sera ma conclusion, une mise en cohérence des actions en faveur du développement économique local par regroupement de moyens épars, trop « sectorialisés », au travers du FRILE, dont la création comporte une innovation majeure dans le mode de fonctionnement des actions de l'Etat : une déconcentration totale auprès des préfets de régions, non seulement des crédits, mais des décisions, de leur suivi et de la mesure de l'impact de cette politique en faveur de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Celles-ci seront appelées par périodes successives d'un quart d'heure par groupe.

Il importe, pour le bon déroulement de cette séance, que chaque orateur respecte strictement les deux minutes dont il dispose réglementairement.

Nous commençons par le groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Monsieur le président, je serai très bref.

Dans le cadre de ce budget, notre politique en faveur de la localisation de l'investissement industriel apparaît - et cela a été souligné par plusieurs de mes collègues - comme tout à fait insuffisante au regard de ce qui est pratiqué par beaucoup de pays voisins.

Demain, d'ailleurs, doit être examiné le budget des infrastructures routières. Je doute que nous trouvions dans le budget « équipement » une consolation à l'insuffisance du volet « aménagement du territoire » du budget de l'industrie.

A titre d'exemple, je dirai que, en matière de prime d'aménagement du territoire, depuis 1981, la France a consacré 250 millions d'Ecu, l'Italie 2,5 milliards d'Ecu et la République fédérale d'Allemagne 1,3 milliard d'Ecu. Ce qui veut dire que l'effort de nos voisins italiens est de dix fois supérieur au nôtre et celui de la République fédérale d'Allemagne de cinq fois supérieur au nôtre.

Alors, monsieur le ministre, au-delà des mois et avec réalisme, pouvez-vous nous dire ce que vous comptez faire pour que notre pays puisse prendre sa juste part dans les investissements étrangers qui ne manqueront pas de se faire dans le cadre de la constitution de l'Europe, je veux parler notamment des investissements étrangers à l'Europe, des investissements américains et japonais ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, vous avez souligné avec une certaine réalité la concurrence de nos voisins, mais nous sommes actuellement en discussion sur un projet qui intéresse un constructeur automobile avec un partenaire dans le Mezzogiorno.

Croyez-vous que nous n'avons pas plus d'atouts que le Mezzogiorno en dehors du fait évident que ce dernier bénéficie, de par Bruxelles, d'une possibilité de primes plus importantes que la nôtre ?

Ce constructeur nous dit que, compte tenu de sa position stratégique centrale, de son environnement industriel, de la qualité de sa main-d'œuvre, la France dispose d'atouts principaux dont : communication, formation, qualité de la main-d'œuvre et, bien sûr, capacité d'intervention.

Par ailleurs, les moyens de la PAT ne sont pas aussi négligeables que vous voulez bien le dire. Leur réduction n'est pas de mon fait. J'assume, là aussi, un lourd héritage.

Dans une période récente, les dotations de la PAT dépassaient, si ma mémoire est bonne, plus d'un milliard de francs. Ce n'est pas ce gouvernement qui les a réduites en dessous de 500 millions de francs !

Nous disposons également d'une réserve importante, et mon expérience me montre que j'aurais un bon projet n'a été perdu faute de moyens financiers. En effet, il y a toujours une capacité de synergie des moyens financiers. Ce qui compte, c'est moins les moyens financiers que l'environnement. Et quand le projet est important, les moyens financiers, on les trouve ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Borotra. La capacité de synergie des moyens financiers, c'est du vent !

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur le problème que risque de poser la nouvelle politique de la Communauté quant à l'utilisation du FEDER. D'après nos informations, le fonds européen de développement économique régional n'interviendrait plus que dans les régions dites régions du sud, dans les départements et territoires d'outre-mer et en Corse.

Comptez-vous, en tant que responsable de l'aménagement du territoire, et avec les autres membres du Gouvernement français, engager une discussion avec les instances communautaires pour faire en sorte que les régions de montagne, déjà mal prises en compte dans la politique agricole, notamment dans la politique de maîtrise laitière, puissent continuer à bénéficier du FEDER ? L'expérience a en effet prouvé qu'un vigoureux effort de désenclavement et un soutien sélectif aux initiatives de développement pouvaient enrayer l'affaiblissement démographique de ces régions. Je pense en particulier au Massif central, qui est placé au cœur de l'Europe et est doté d'attraits incontestables.

La Communauté va-t-elle prendre son parti d'une désertification de nos régions de montagne européennes et en particulier du Massif central ? Le Gouvernement français ne doit-il pas engager toute son autorité pour peser sur l'affectation des crédits du FEDER ?

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, une majoration des crédits destinés au FIDAR et au FIAM. Elle est bienvenue, mais il n'en reste pas moins que, même avec cet apport de 100 millions de francs, ces crédits connaîtront une baisse. Or, vous le savez, une politique d'aménagement du territoire exige d'abord - c'est sa première qualité - la continuité dans l'action. Le FIDAR - et nous le savons sur le terrain - permet, dans certains cas, le « décollage » d'une action qui, sans le bénéfice d'une intervention initiale, ne pourrait être engagée. Nous redoutons donc que le désengagement du FIDAR et du FIAM ne remette en cause des politiques qui avaient jusqu'à présent fait leurs preuves.

J'ajoute que dans certaines régions comme l'Auvergne, l'Etat ne continue plus ce qu'il faisait jusqu'à présent, c'est-à-dire abonder les contrats de pays engagés par la région. Si l'Etat se désengage de cette manière et si, par ailleurs le FIDAR n'est plus abondé des crédits nécessaires, que pourrions-nous faire pour poursuivre les actions de développement ?

Voilà donc, monsieur le ministre, nos inquiétudes exposées. Je vous demande de tout faire pour que le Massif central n'enregistre pas tous les signes d'un certain abandon de la part de la communauté nationale et a fortiori de la Communauté européenne. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il faut le dire à Balkany ! Il veut tout prendre !

M. le président. La parole est à monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, quand vous parlez de la réorientation du FEDER vous ne parlez que d'un objectif. Je me permets de vous rappeler qu'il en a trois.

M. Jacques Barrot. C'est vrai !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Le premier objectif concerne le retard de développement des pays du sud, et vous y avez fait allusion. Ainsi la Corse et les départements d'outre-mer pourront bénéficier d'une bonne part du doublement des fonds structurels.

Mais, notamment grâce à l'effort du Gouvernement français, il y a deux autres objectifs : l'un vise les zones de conversion, l'autre les zones rurales fragiles.

Je peux vous assurer de la préoccupation et de la mobilisation du Gouvernement pour que, dans la réforme des fonds structurels, les besoins des zones de conversion et ceux des zones rurales fragiles soient pris en charge avec le maximum d'efficacité.

Ensuite, vous parlez de la région qui vous est chère, le Massif central. C'est vrai - je n'ai pas l'habitude de biaiser - le FIDAR, même abondé, n'atteindra pas le niveau précédent. Cependant je peux vous assurer que le Massif central restera l'un des premiers bénéficiaires des interventions du FIDAR, particulièrement sur toute la durée du X^e Plan, et probablement à un très bon niveau.

Mon ministère entend, par ailleurs, accentuer l'effort d'industrialisation et de reconversion engagé sur l'ensemble du Massif central par le commissariat à l'industrialisation et l'ADIMAC. Je sais que l'industrie automobile a connu dans votre région de grosses difficultés, mais je reste convaincu que celle-ci continue à constituer un pôle de compétitivité industrielle. Je suis prêt à participer à la réflexion et à l'action qui permettraient de mieux valoriser et développer cet atout.

M. le président. La parole est à monsieur Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, je reviens sur un sujet que j'ai évoqué très rapidement tout à l'heure dans mon intervention, celui des cantons ruraux. Il s'agit vraiment d'un problème clé de la DATAR.

Actuellement, plus de 500 cantons ruraux subissent l'installation de la désertification, du fait de la disparition progressive des emplois dans l'agriculture. Ces cantons connaissent les mêmes difficultés que celles que vous avez eu à résoudre en Lorraine. Finalement, chaque canton représente une petite Lorraine : l'emploi disparaît, le commerce s'étiole, l'artisanatériclite, faute de clientèle. Par conséquent, l'Etat se doit d'intervenir.

Quels sont les moyens inscrits dans votre projet de budget pour permettre l'implantation dans ces cantons de petits ateliers, que j'appelle « usines à la campagne » ? J'ai eu l'occasion, au cours de mon existence, d'en créer quelques dizaines et, à chaque fois, la vie a repris dans les villages et la démographie a remonté. Or, aujourd'hui, votre projet de budget, monsieur le ministre, ne permet absolument pas d'accompagner des opérations de cette nature, qui sont pourtant demandées par tous les conseillers généraux de ces cantons et par tous les maires des communes concernées.

Je vous assure que la création d'ateliers « à frais généraux nuls » dans ces zones rurales apporterait une réponse positive à la question qui a été posée à plusieurs reprises au ministre de l'industrie, M. Fauroux, sur les problèmes de délocalisation. En effet, ces ateliers, grâce à une gestion rigoureuse et à des frais généraux très faibles, peuvent lutter contre la concurrence très difficile de certains pays à bas salaires.

Ces créations constituent une réponse à un problème à la fois industriel et d'aménagement du territoire. Malheureusement, il n'y a rien dans votre budget permettant de créer à nouveau la vie dans ces cantons ruraux. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à monsieur le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, vous dites un peu vite que nous n'avons rien prévu ! Je vais essayer de vous démontrer le contraire.

Le FIDAR réabondé reste un outil très important. Il peut intervenir sur l'environnement économique du monde rural. A mon avis, la politique de redéveloppement des zones rurales dépend peut-être moins d'un soutien direct aux activités agricoles que d'une intervention sur l'environnement économique du monde rural. Le FIDAR est fait pour cela.

M. Georges Chevanes. Mais ses crédits sont en chute libre !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Vous êtes, monsieur le député, très préoccupé par le développement des petites entreprises. Or, le FIDAR peut parfaitement intervenir pour la création des locaux d'usines relais.

Par ailleurs, nous venons de créer un nouveau fonds d'intervention, le FRILE, qui est un fonds régionalisé aux initiatives locales. Il dispose de 250 millions de francs de crédits et il est déconcentré auprès des préfets et mis à la disposition des sous-préfets pour être plus près du terrain. C'est par excellence, le type d'outil fait pour répondre aux problèmes que vous évoquez. Il est né d'une expérience lorraine qui n'était pas seulement une expérience industrielle, - mais qui était aussi une expérience d'aménagement du territoire. La Lorraine est en effet aussi une région agricole : la Meuse et les Vosges, ce n'est pas simplement que de l'industrie ! Le fonds d'industrialisation de la Lorraine a servi, entre autres, à soutenir financièrement le développement d'une ferme expérimentale.

Donc, il est faux de dire que le Gouvernement se désintéresse de l'aménagement rural et du développement des zones rurales fragiles. Au contraire, c'est une de ses priorités. J'ai d'ailleurs rappelé tout à l'heure que l'une des préoccupations principales de Mme Cresson - et c'est l'axe essentiel de sa bataille - porte non seulement sur les zones industrielles fragiles mais également sur les zones rurales.

Nous disposons donc de toute une série d'outils. Ce qui importe, c'est de se mettre d'accord sur une politique. Et cette politique consiste à créer dans les zones rurales en difficulté un ensemble de conditions touchant aux liaisons, au maintien des services publics, aux communications, aux niveaux de formation, aux interventions sur les micro projets - le FRILE est fait pour cela - qui permettent de passer à un environnement économique favorable et porteur, en particulier pour le développement de l'emploi.

Contrairement à ce que vous affirmez un peu gratuitement, nous avons à notre disposition non seulement toute une panoplie d'outils mais également des moyens nouveaux pour agir au niveau de ces petites expériences, qui sont tout à fait importantes, même si elles se situent sur un plan micro-économique.

M. le président. La parole est à monsieur Francis Geng.

M. Francis Geng. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'apporter une note d'espoir.

S'il est vrai que le présent budget présente des perspectives très alarmantes et contient des coupes sombres particulièrement inquiétantes, il est néanmoins un domaine qui pourrait se révéler prometteur pour nombre de nos départements ruraux : le tourisme rural, que l'on appelle aussi tourisme vert, ou tourisme de proximité. A ce titre, je pense notamment à toutes les zones géographiques qui se situent à moins

de trois heures de route d'une grande agglomération et qui sont donc propices à un tourisme de week-end, de vacances courtes ou de passage.

Rapporteur du budget du tourisme, j'ai la certitude qu'il existe une demande potentielle extrêmement importante.

Malgré des expériences encourageantes, le tourisme rural reste à inventer. La capacité d'accueil est souvent insuffisante, vieillotte ou inadaptée. En dépit d'opérations de gastronomies régionales réputées, les formules de gîte, de table d'hôte sont peu nombreuses, disparates et difficilement repérables. Enfin, les équipements, les sites et les circuits touristiques, bien qu'en développement constant, sont encore mal connus et peu pratiqués.

Il en va pourtant de la survie de nombreuses régions et de nombreux villages, du maintien de petits commerces, de la fréquentation de musées méconnus et, en fin de compte, de la défense d'un emploi local de plus en plus difficile à assurer.

Monsieur le ministre, une grande politique, structurelle, commerciale et humaine s'impose pour enrayer la désertification de nos campagnes.

Elle mérite une réflexion interministérielle approfondie avec vos collègues du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de l'intérieur, et j'en oublie sans doute un certain nombre.

Il convient donc de mettre en place : des procédures incitatives, pour que les ruraux se sentent tous intéressés ; des aides économiques ou fiscales, en relation avec les collectivités locales afin qu'une véritable mobilisation des énergies soit engagée ; des actions de sensibilisation, pour que le regard des citoyens se tourne de plus en plus vers la recherche de leurs racines, c'est-à-dire de nos racines à tous.

Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour agir dans ce sens, pour que nos campagnes retrouvent un certain espoir et pour que nos agriculteurs, qui vont devoir se tourner progressivement vers la pluriactivité, trouvent dans l'aménagement du territoire, notamment dans cette forme nouvelle d'activité, une raison supplémentaire d'espérer ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre pour répondre à cette question bucolique, agréable à cette heure de la nuit. (*Sourires.*)

M. Francis Geng. Je vous remercie, monsieur le président, de ce jugement qualitatif.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, vous avez raison, le tourisme rural a souvent été présenté comme la solution de la dernière chance des zones rurales fragiles, en difficulté et, quelquefois, en voie de désertification. Comme vous, je crois que cette forme de tourisme a un rôle important à jouer, mais sous certaines conditions.

Pour cela, il faudrait une logique professionnelle plus importante. De nouvelles orientations - et elles sont à l'étude - devraient être mises en œuvre afin d'arriver à une meilleure connaissance de l'offre pour faire en sorte que celle-ci s'adapte à la demande.

Il convient aussi de poursuivre une animation active sur le terrain et de développer la formation pour améliorer l'offre.

Une approche trop éclatée, trop morcelée de cette question est préjudiciable à la qualité de la réponse.

La constitution de pôles touristiques ruraux doit être envisagée pour servir de points d'appui au développement rural.

Il convient aussi de faire un effort dans la recherche des partenaires, je pense en particulier aux banquiers et à certaines collectivités.

S'agissant des moyens, il ne sert à rien de répéter toute la soirée que le FIDAR ayant perdu un peu de ses moyens, il ne fera rien. Dans le cadre des contrats de Plan, il intervenait jusqu'à présent à hauteur de 20 p. 100 de ses moyens pour des opérations de ce type. Il n'y a aucune raison pour que, dans les prochains contrats de Plan, l'effort soit moins conséquent. Toutefois, celui-ci devra être au service de la politique que j'ai définie.

Enfin, le fonds régionalisé d'intervention aux initiatives locales peut ajouter un plus à toute cette série d'initiatives au service d'une politique plus cohérente, moins éparse et beaucoup plus efficace parce que beaucoup plus professionnelle.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean-Guy Branger.

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, vous avez évoqué dans votre propos l'importance des routes dans l'aménagement du territoire. Je voudrais, pour ma part, appeler votre attention sur les liaisons routières du département de la Charente-Maritime, qui souffre de son isolement par rapport aux grandes voies de circulation, principalement dans sa moitié nord et particulièrement dans la région rochelaise.

La liaison de La Rochelle vers le nord, c'est-à-dire vers Nantes, consiste techniquement en une grande liaison routière à quatre voies de La Rochelle vers Sainte-Hermine sur l'autoroute Nantes-Niort, inscrite au plan autoroutier et qui va commencer prochainement.

Le département de la Charente-Maritime avait demandé que cette liaison La Rochelle-Sainte-Hermine par une route nationale à quatre voies soit inscrite au 10^e Plan. Il apparaît que l'enveloppe du 10^e Plan ne le permettra pas.

Cependant, M. le ministre de l'équipement a laissé entendre récemment que le plan autoroutier lancé par Pierre Méhaignerie sera non seulement réalisé mais sera même étendu de plusieurs centaines de kilomètres.

M. André Rossinot. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. Compte tenu du fait que cette liaison est devenue maintenant capitale pour notre désenclavement vers le nord et qu'il n'est pas possible de la réaliser dans les délais indispensables par la route nationale La Rochelle-Sainte-Hermine, qui aurait eu notre préférence, nous demandons la construction prochaine d'une liaison par autoroute.

M. Gérard Longuet. Très bien !

M. Jean-Guy Branger. Monsieur le ministre, notre département est gravement touché par le chômage, vous ne l'ignorez pas. La route est un moyen essentiel d'échange des marchandises et de déplacement des personnes. Elle doit être considérée aujourd'hui comme un véritable outil de production.

Pouvez-vous me dire ce que le Gouvernement compte faire pour la réalisation de cette liaison routière ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Auroux. Il peut le dire !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. En matière de liaisons routières, il ne faut pas jouer à se faire peur !

Les dotations ne sont pas encore arrêtées, mais le département de la Charente-Maritime bénéficiera dans les prochaines années d'un important programme de désenclavement. Non seulement cet effort ne sera pas ralenti dans le X^e Plan, mais votre département est considéré comme prioritaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Patrick Belkany. Grâce à M. Branger !

M. le président. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Ma question portera sur l'aménagement du Massif central.

M. Jean Auroux. Encore ?

M. Jean Proriol. Vous siégez pourtant, monsieur Auroux, au comité de massif à Clermont-Ferrand.

Ce massif, bien que situé en plein centre de l'Europe et de notre pays, est toujours considéré comme une région difficilement accessible.

Le plan Massif central, lancé en 1975, a énormément contribué au développement des voies de communication dans le Limousin et en Auvergne - je pense à la R.N. 9 Paris-Clermont-Béziers ; à la R.N. 88 Lyon-Saint-Etienne-Toulouse par Le Puy, Mende, Rodez ; et à la R.N. 20 Paris-Limoges. Mais il reste beaucoup à faire dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur européen.

Je sais, monsieur le ministre, que vous deviez venir en Auvergne.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Il y avait du brouillard.

M. Jean Proriol. Il y avait du brouillard un peu partout ce jour-là, et notamment à Paris, mais pas en Auvergne ! Votre voyage a donc été remis. Cependant nous vous accueillerons prochainement.

Quel intérêt le Gouvernement porte-t-il aux régions Auvergne et Limousin ? Le plan Massif central, outil de développement agricole, de désenclavement routier et d'aménagement rural sera-t-il poursuivi ?

Elu de la montagne, je m'inquiète comme bien d'autres de l'importante chute des crédits du FIAT, du FIDAR, du FIAM et, bien sûr, de la PAT, et la naissance du FRILE, le fonds régional d'aide aux initiatives locales créatrices d'emplois, dont vous êtes le père, avec une dotation de 250 millions de francs, ne me paraît pas compenser tout à fait les réductions des trois autres fonds.

Je prends acte du fait que le FIAM va toucher 15 millions de francs supplémentaires à répartir sur dix-huit départements dans la région roannaise, mais est-ce suffisant pour l'aménagement des zones de montagne ?

L'essence et les communications téléphoniques, du fait des tarifications actuelles, y sont plus chères qu'ailleurs. L'écart se creuse donc entre les régions françaises et l'on risque d'aboutir à cette France à plusieurs vitesses dont beaucoup ont parlé.

Le Gouvernement est-il déterminé à poursuivre le plan Massif central ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, 1,2 milliard de francs par an sont prévus pendant huit ans sur la R.N. 9 et la R.N. 20, 20 p. 100 de l'engagement financier autoroutier pour le Massif central, sans compter toute une série d'autres interventions. Votre préoccupation de désenclaver le Massif central est donc largement partagée par l'Etat, qui supportera 100 p. 100 de la charge pour la R.N. 9 et la R.N. 20.

M. Jean-Guy Branger. Quelle chance !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Quant au FIAM, avec l'abondement de 15 millions de francs, il a retrouvé son niveau antérieur. Je m'efforcerais simplement d'utiliser ces crédits sur des projets mieux ciblés et moins dispersés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. Le Roannais par exemple !

M. le président. La parole est à M. Claude Gaillard.

M. Claude Gaillard. Monsieur le ministre, ma question ne porte pas sur les routes nationales mais, comme ce soir tout est prioritaire, si vous pouvez mettre la R.N. 4 à quatre voies, ce ne sera pas inintéressant. Il ressort en effet d'une enquête que, pour les industriels, l'amélioration des routes nationales est la priorité.

La qualité du rapport de M. Michel Dinot, son analyse fine des problèmes d'aménagement du territoire et sa recherche de solutions pour un développement harmonieux entre zones urbaines et zones rurales ne doivent pas cacher la tristesse de votre budget. Je dis cela pour vous aider, monsieur le ministre.

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est vachement sympa ! (*Rires.*)

M. Claude Gaillard. Le niveau des crédits de la PAT n'est pas satisfaisant. Vous savez mieux que quiconque que les années précédant 1992 sont importantes. Les grands industriels nord-américains et japonais ont compris, eux, qu'ils ne peuvent manquer l'ouverture de ce grand marché et qu'ils doivent s'implanter en Europe.

Nous sommes en concurrence avec les autres pays. Nous avons une chance à portée de la main mais nous ne pourrions la saisir que si les crédits de la PAT sont suffisamment élevés.

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous vouliez la supprimer !

M. Claude Gaillard. J'aimerais que vous vous mettiez d'accord avec le rapporteur spécial savoir s'il y a des problèmes d'argent ou non pour implanter des industries. M. Balligand nous a expliqué que sept échecs sur dix sont dus à des raisons financières. Vous avez affirmé qu'il n'en était rien mais j'aimerais que vous développiez votre argumentation.

Par ailleurs, quelle est votre stratégie en ce qui concerne les implantations d'entreprises étrangères en France, alors même que vous semblez vous contenter de crédits très bas pour la PAT ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Il faut dire ça à Méhaignerie ! Vous êtes gonflé !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, vous êtes l'élu d'une circonscription que je connais très bien. Je ne crois pas que la Lorraine puisse se plaindre d'être désavantagée en ce qui concerne la PAT.

M. Claude Gaillard. Je n'ai pas dit cela !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Je répète que, lorsque des projets performants ont été présentés et que l'environnement était bon - j'ai un exemple particulier en tête -, je n'ai pas souvenance que l'un d'eux n'ait pas abouti parce que nous n'arrivions pas à mobiliser des financements à la hauteur des besoins.

Ce qui est vrai c'est que nous souffrons, pas seulement en Lorraine mais dans la France tout entière, d'une concurrence qui n'est que quelquefois pas très loyale. Il faudra sans doute discuter de ce problème à Bruxelles. La transparence de nos interventions nous est relativement défavorable alors que d'autres pays connaissent des aides additionnelles octroyées par les communes ou les Länder, par exemple.

Je vous rappelle que les crédits de la PAT seront abondés de 100 millions de francs et qu'il existe un fonds de réserve très conséquent. Ce sont plus les projets qui manquent que les moyens financiers. Lorsqu'un projet se présente - et la Lorraine le sait particulièrement, qu'il s'agisse de Longwy, de la Meuse ou d'ailleurs - il est toujours possible de fédérer les moyens. Certes, des problèmes de financement peuvent se poser, mais nous saurons faire lorsqu'il s'agira de décider l'implantation de projets très importants.

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Les villes nouvelles constituent depuis de nombreuses années une aventure en matière de développement économique et d'urbanisme qui mérite réflexion mais suscite quelques interrogations.

Dans la circonscription d'Isère dont je suis le député, la ville nouvelle de L'Isle-d'Abzau est un centre économique dynamique et tourné vers l'avenir. Cet avenir nous préoccupe tout particulièrement car, si l'organisme gestionnaire, l'EPIDA, continue son œuvre, qui poursuivra la tâche de l'établissement public dans quatre ou cinq ans ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Très bonne question à laquelle je suis incapable de répondre pour l'instant. Je poserai la question au ministre de l'équipement et vous répondrai par écrit sous huitaine. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Francis Geng. C'est une réponse honnête !

M. le président. La parole est à M. Gérard Longuet.

M. Gérard Longuet. Ma question s'adresse naturellement à M. Chérèque mais aussi, et surtout, au ministre lorrain.

Vous connaissez la Lorraine. Vous l'avez connue comme militant, vous l'avez servie comme haut fonctionnaire, et je suis persuadé que vous aurez à cœur de la défendre dans les fonctions gouvernementales qui sont les vôtres.

M. Albert Facon et M. Marcel Wacheux. Comme le reste de la France !

M. Gérard Longuet. La mission de redéploiement industriel que vous animez, et qui doit prendre fin en décembre 1988, sera-t-elle poursuivie ?

Vous avez parlé du fonds d'industrialisation de la Lorraine. Cet organisme est un outil efficace parce qu'il est souple, s'adapte à des besoins de nature très différente et que, à l'opposé des fonds spécialisés, il est en mesure de répondre avec beaucoup de sens pratique à des besoins que l'on ne peut pas prévoir lorsqu'on met sur pied un dispositif nouveau. Cette souplesse est un atout considérable, qui le distingue des fonds de reconversion, lesquels ne peuvent intervenir que sur les sites. Elle le distingue aussi du fonds de redéploiement industriel, qui ne pourra pas intervenir en Lorraine, et du GIRZOM, qui ne peut intervenir que dans les zones minières. Le FIL est donc un outil majeur.

Or vous acceptez, apparemment sans renâcher, une diminution de 76 p. 100 de ses crédits, qui passent de 352 millions de francs à 100 millions de francs. Vous nous avez annoncé une augmentation en deuxième lecture des crédits du FIAT, du FIAM, de la PAT et du FRILE J'aimerais que le fonds d'industrialisation de la Lorraine bénéficie de la même sollicitude. Nous pouvons admettre une certaine diminution, car les efforts exceptionnels ont un caractère provisoire, mais pas cette diminution spectaculaire de 76 p. 100. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union de centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir publiquement reconnu que j'avais servi la Lorraine avec passion. J'essaierai de servir toutes les régions françaises avec la même passion et la même équité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Kucheida. C'est au pied du mur qu'on voit le maçon !

M. Francis Geng. Pensez à l'Ouest !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. La mission que j'avais l'honneur d'animer ne sera pas reconduite. Mais serait-il normal de prolonger indéfiniment un système exceptionnel ? Au bout d'un certain temps, il se banalise. J'ai d'ailleurs remarqué que l'administration et les différents acteurs économiques avaient peu à peu modifié leur comportement et leurs habitudes. Si la Lorraine a toujours besoin de béquilles, d'un plan supplémentaire, elle s'enfoncera irrémédiablement dans un comportement d'assisté. A l'inverse, au sortir d'une période difficile, l'administration peut modifier vigoureusement son comportement. Dernièrement, un fonctionnaire a dit : « Vivement que Jacques Chérèque s'en aille pour qu'on fasse comme avant ! ».

M. Albert Facon. C'est un mauvais fonctionnaire !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Je souhaite précisément qu'on ne fasse plus comme avant ! Et c'est le sens de l'effort que nous avons accompli, c'est le sens de l'effort de Roger Fauroux, qui dote les préfets de région et les préfets de département de certains moyens et fait des sous-préfets des agents du développement local. L'Etat doit devenir, au plus près du terrain, l'un des partenaires de l'action économique et du développement local. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) C'est par le changement des comportements et par une approche plus décentralisée que nous arriverons à imprimer une dynamique de redéploiement en lieu et place d'une position défensive.

Il est sain, dans la mesure où l'activité des différents intéressés se révèle dynamique et plus partenariale, de mettre fin à un dispositif exceptionnel car un tel dispositif n'a de sens que s'il est limité dans le temps.

Vous avez souligné la réduction très importante du fonds d'industrialisation de la Lorraine. Je rappelle qu'il s'agissait d'une « contribution exceptionnelle » : décidée en 1984 pour éviter, dans 118 communes du bassin sidérurgique lorrain, un effondrement des activités économiques et du tissu social. Le Gouvernement, en Lorraine d'abord et dans le Nord ensuite,

a mis en place, avec l'accord de Bruxelles, un dispositif permettant de faire bénéficier les créateurs d'emplois du remboursement à trimestre échu du tiers de leurs charges salariales pendant une durée de trois ans. Il était clair que cette contribution exceptionnelle prendrait fin au 31 décembre 1988. C'est ce qui explique que, dans le projet de budget pour 1989, cette dotation en faveur du Nord et de la Lorraine disparaît. Elle a toutefois maintenu le tissu des P.M.E., des P.M.I., de l'artisanat et du commerce, mais a de plus créé 12 000 emplois en Lorraine dans 3 800 entreprises. Je le répète à nouveau un dispositif exceptionnel doit être limité dans le temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Au titre du groupe socialiste, la parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Pendant longtemps, le dépeuplement de notre pays s'est limité aux zones les plus difficiles, c'est-à-dire aux zones de montagne, mais toutes les études montrent aujourd'hui que celui-ci débordait nettement l'aire dans laquelle il était traditionnellement cantonné. On estime actuellement que 15 p. 100 au moins du territoire ont une densité inférieure à dix habitants au kilomètre carré, 30 p. 100 une densité inférieure à vingt habitants au kilomètre carré et 45 p. 100 une densité inférieure à trente habitants au kilomètre carré.

C'est donc près de la moitié de notre territoire qui est touchée. La faible densité de population concerne 20 000 communes, une quarantaine de départements, une quinzaine de régions et le phénomène risque de continuer à s'étendre, car le déséquilibre est trop grand entre les régions les plus riches et les plus peuplées et les parties les plus défavorisées ; entre l'offre de la ville en matière d'emplois et de services, et ce que peut proposer le monde rural.

Les propositions du plan Guichard, les décisions du CIAT d'avril 1987 concernant l'aménagement des grands axes de communication n'ont fait qu'aggraver le déséquilibre et le risque de désertification d'une grande partie de notre territoire.

Monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1989 a suscité beaucoup d'inquiétudes auprès des élus des zones rurales et de montagne qui ont cru y déceler un prolongement de cette politique avec notamment l'importante diminution prévue pour les crédits du FIAM et du FIDAR.

J'ai bien entendu tout à l'heure, avec beaucoup de satisfaction les augmentations de crédits que vous avez annoncées pour ces deux fonds. Je peux vous assurer que les populations des zones rurales y seront très sensibles. Mais je souhaite tout de même que vous puissiez nous préciser quelle est la politique du Gouvernement pour les zones rurales. Envisage-t-il de reprendre les orientations fixées par la loi montagne en 1985 ? En particulier, j'aimerais savoir quel est le devenir envisagé pour les fonds du FIDAR et du FIAM. Comment pensez-vous leur donner plus d'efficacité économique ?

Comment entendez-vous relancer l'activité du Conseil national de la montagne et des Comités de massifs afin de les associer étroitement à la définition de la politique de développement des massifs ?

Enfin, ces organismes seront-ils un peu plus associés, conformément à la loi, à l'attribution des crédits du FIAR et du FIAM, afin que ceux-ci répondent davantage aux besoins exprimés et aux initiatives locales ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, j'espère vous avoir convaincu en grande partie, sinon en totalité, que vos préoccupations sont partagées par le Gouvernement.

Dans mon discours, j'ai déclaré que, grâce à l'appui des parlementaires, particulièrement des rapporteurs, nous avions pu rebondir le FIAM pour le porter à son niveau antérieur - ainsi d'ailleurs que le FIDAR.

J'ai eu l'occasion dernièrement, en participant au congrès de la Fédération des économies de montagne, d'exprimer cette perspective ; elle est maintenant atteinte.

J'en ai parlé également à mon collègue Henri Nallet. Et nous avons décidé de constituer un groupe de travail pour « mettre à plat » les difficultés de la mise en œuvre de la loi

montagne. La complexité et peut-être la multiplicité des décrets d'application n'ont pas favorisé l'utilisation optimale de ce texte - je souhaite une réunion du Conseil national de la montagne - pour aboutir à plus de clarté, de simplicité, et, surtout d'efficacité.

Soyez donc convaincu que, tant au niveau des zones rurales que des zones de montagne, je suis décidé à cibler de nouveau les interventions sur l'environnement, l'aide au conseil pour l'installation, le développement et la modernisation des services ainsi que sur la reconversion et la diversification des activités agricoles.

En ce qui concerne les zones de montagne, j'espère que la prochaine réunion du Conseil national de la montagne nous permettra de progresser dans ce sens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen.

M. Jean-Marie Le Guen. Monsieur le ministre, vous avez pu mesurer comme nous, notamment à la suite de plusieurs rapports, la très grave situation engendrée par le développement anarchique de la construction des bureaux dans l'Ouest parisien et dans certains quartiers de Paris.

Vous avez sans doute aussi pu prendre connaissance du nouveau plan d'occupation des sols de Paris qui accentue le phénomène en prévoyant notamment une extension et une densification de l'urbanisme de bureau dans la capitale. En 1987, plus de deux millions de mètres carrés de bureaux ont été agréés pour le seul secteur privé et concurrentiel, soit une progression de plus de 71 p. 100 par rapport à 1986 ; 63 p. 100 d'entre eux ont une localisation Paris-Ouest, 47 p. 100 pour le seul département des Hauts-de-Seine.

Cette prolifération ne nous inquiète pas seulement à cause du doute que l'on peut entretenir sur la solvabilité de la demande. En fait, cet urbanisme non maîtrisé risque d'avoir aussi des conséquences catastrophiques sur l'environnement de l'Île-de-France et de la capitale. La tension ainsi accrue sur le foncier renchérit encore le coût du logement, Paris se vide. Peut-on laisser la capitale se peupler seulement de rentiers ou de bureaux après en avoir chassés les familles, après en avoir exclu les plus défavorisés ? Il faut également noter le déséquilibre croissant entre les lieux de travail et les lieux de résidence, préjudiciable à la vie de millions d'habitants de la région parisienne.

Comment vous le savez, monsieur le ministre, cela pose également de graves problèmes d'infrastructures de transport. Les implantations de bureaux ont lieu le plus souvent dans des zones déjà saturées.

Enfin, les conséquences de ce processus se font sentir sur les finances locales : appauvrissement pour certaines communes, enrichissement permettant la baisse des taux pour d'autres.

Qu'envisagez-vous de faire, monsieur le ministre, pour corriger ce phénomène ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, la question de Paris et de l'Île-de-France, que vous êtes le premier à aborder, est un problème fort complexe - vous le savez aussi bien que moi - qu'il faut éviter de considérer de manière fractionnée.

J'ai longuement discuté de ce dossier avec mes collègues qui en ont également la charge, le ministre des transports, le ministre de l'équipement et du logement ou même le Premier ministre, qui est tout à fait préoccupé par le déséquilibre croissant entre l'Est et l'Ouest de Paris, par le fardeau que constitue pour l'État le coût des transports parisiens et par l'ensemble des problèmes que vous avez évoqués, particulièrement celui du POS.

J'ai demandé à la DATAR ainsi qu'au préfet de la région Île-de-France de dresser un inventaire aussi exhaustif que possible de la situation afin de proposer dans les meilleurs délais une série de remèdes, qui seront discutés avec les différents partenaires.

La réflexion porte sur tous les aspects du problème, qu'il s'agisse des bureaux, de la redevance, de l'agrément, de la décentralisation, des transports, du coût des aménagements ou des infrastructures routières. Certains trouveront sans

doute une solution dans le cadre de la préparation du contrat de plan, je pense notamment au problème des transports. Sur les autres aspects nous cadrerons publiquement le dossier dans les meilleurs délais et nous le ferons avec les acteurs concernés, à commencer par les élus locaux, bien entendu.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré.

M. Jean-Pierre Fourré. Monsieur le ministre, après mon collègue parisien, je voudrais revenir sur le même sujet, telle est une situation intolérable règne dans cette région Ile-de-France. Vous avez considéré vous-même que, parmi toutes vos actions, réhabiliter l'Est et l'Ouest de la région Ile-de-France était d'une urgence nationale. Car l'aménagement du territoire doit concerner aussi cette région !

Des décisions énergiques doivent être étudiées. Vous venez de nous faire part des mesures que vous avez déjà prises. A l'Est de Paris, nous trouvons les logements, à l'Ouest les emplois. Toutes les statistiques le montrent. L'Est de la région regroupe 45 p. 100 des emplois, mais loge 60 p. 100 des actifs.

En dehors de Paris à cet égard je regrette l'absence momentanée de M. Balkany, ce département des Hauts-de-Seine est celui où la population diminue le plus rapidement, mais c'est aussi celui où le nombre des emplois augmente le plus.

La conséquence, en effet, est simple : un taux d'emploi qui se dégrade pour les départements de l'Est et des infrastructures routières et de transports en commun saturées, on le constate chaque jour.

L'Etat et la région, je le sais, ne sont pas indifférents à cette situation. Le Premier ministre, le ministre de l'équipement et du logement ont déjà fait part de leurs préoccupations sur ce sujet. L'ancien président du conseil régional d'Ile-de-France également. Il aurait d'ailleurs sans doute comme moi été choqué d'entendre les propos tenus par M. Balkany.

Mais les pouvoirs publics ne peuvent limiter leurs actions à construire des routes et des transports en commun pour amener des salariés résidant à l'Est jusqu'à leur lieu de travail situé à l'Ouest. Tout doit être mis en œuvre pour rapprocher le lieu de travail du logement.

L'aménagement du territoire, vous l'avez dit vous-même, est le contraire du laisser-faire. Si vous devez, effectivement, poursuivre l'étude dont vous venez de nous parler, monsieur le ministre, ne serait-il pas possible de trouver des solutions et d'imaginer des moyens pour limiter l'implantation de nouveaux mètres carrés de bureaux dans quelques communes des Hauts-de-Seine et de l'Ouest de Paris, et d'impulser de telles implantations à l'Est, en particulier dans les villes nouvelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, vous venez d'intervenir de nouveau sur un problème complexe et grave, celui des déséquilibres croissants dans le développement de la région parisienne.

Je serais tenté de répéter ce que j'ai dit au précédent orateur. J'ajouterai cependant deux commentaires.

L'Est parisien compte 60 p. 100 des logements pour 45 p. 100 des emplois. Ces proportions méritent d'être connues. A l'inverse, les Hauts-de-Seine voient leur population diminuer, mais désormais plus de 50 p. 100 des projets de bureaux s'y concentrent. Il y a là un problème dont je suis parfaitement conscient. En même temps, je dois bien constater une insuffisance globale du nombre des logements. En gros, dans la région parisienne, il faudrait construire 60 000 logements par an pour assurer le simple renouvellement du parc d'habitation et l'adapter à l'évolution de la population. Malgré l'effort de relance de 1986-1987, on n'en est qu'à 40 000 ou à 50 000.

Cela confirme l'acuité de la question. Je précise que cet effort de « mise à plat » ne peut se concevoir qu'avec un objectif très clair : formuler un certain nombre de propositions aux différents acteurs. Pour cela, il s'agit d'engager le traitement des problèmes. En tant que ministre de l'aménagement du territoire, j'en suis convaincu, mais je ne suis pas seul concerné. Néanmoins je n'envisage pas une politique d'aménagement du territoire qui couvrirait la France à l'exclusion de la région parisienne. En d'autres termes, j'inclus

bien le phénomène de cette région dans l'approche globale du traitement des problèmes de l'aménagement du territoire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Roselyne Bachelet.

Mme Roselyne Bachelot. Monsieur le ministre, la politique d'aménagement du territoire a assuré depuis vingt-cinq ans la réanimation de l'Ouest-atlantique, notamment du département de Maine-et-Loire, que je représente.

Mais cette politique s'est essouffée. La décentralisation lui a porté un coup supplémentaire, en instituant toute une panoplie d'interventions directes, qui, au motif de donner aux collectivités locales et régionales plus d'indépendance, tendent à entretenir la solidarité nationale qui fonde l'aménagement du territoire. Dans la discussion budgétaire de l'année dernière, vos orateurs ont été particulièrement sévères pour dénoncer ce qu'ils ont appelé le « laisser-faire » du gouvernement d'alors. Ils ont plaidé pour un rôle plus directif de l'Etat, notamment dans le domaine des grands axes de communication interrégionaux.

Ma question portera donc sur deux aspects de cette politique de rééquilibrage interrégionale par les liaisons rapides. Puisque vous avez tout à l'heure assuré de votre sollicitude la Charente et le Massif central, vous me pardonnerez de vous parler un peu de la région des Pays de Loire. *(Sourires.)*

Les Pays de Loire sont dépendants, en effet, de deux axes routiers : la transversale Angers-Tours programmée par votre prédécesseur, mais dont vous venez de modifier la nature, en décidant l'autoroute à péage et le calendrier de réalisation. Quel sera alors, selon vos prévisions, ce calendrier ? A quelle date sera mis en service cet équipement ?

Sur le même sujet, vous avez admis la priorité économique pour la perforante Angers-Cholet-Les Sables-d'Olonne. Mais aucune précision n'a été donnée en ce qui concerne la réalisation de cet axe. S'agit-il d'un simple constat de nécessité ou d'un projet en préparation ? Monsieur le ministre, comment comptez-vous articuler une véritable politique d'aménagement du territoire avec un véritable programme de désenclavement routier ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Madame le député, la liaison Angers-Tours est effectivement une liaison Est-Ouest très importante, qui intéresse la région Centre et les Pays de Loire.

M. Maurice Faure, ministre de l'équipement, a proposé récemment aux élus concernés de réaliser sous forme d'autoroute à péage la section Angers-Saint-Patrice, et cela en accord avec les élus locaux. Sa proposition permet de garantir un délai plus rapide de réalisation, même s'il m'est difficile aujourd'hui de vous préciser la date exacte de fin des travaux : cette opération sera ainsi accélérée sans réduire le rythme d'aménagement des autres routes nationales de la région.

Dans le même esprit, M. Maurice Faure a proposé de concéder la liaison Angers-La Roche-sur-Yon, actuellement route nationale 160, classée grande liaison d'aménagement du territoire. Une telle disposition, actuellement à l'étude, permet d'envisager un rythme de réalisation plus rapide que l'aménagement sur place de la R.N. 160, qui nécessiterait une quinzaine d'années.

Les décisions définitives seront prises dans le cadre de la préparation des contrats de plan qui est actuellement en cours.

M. le président. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la perspective, dès 1993, de la mise en place du grand marché unique européen, celle de l'internationalisation des échanges nous amènent à nous préoccuper prioritairement du renforcement de notre capacité économique.

La politique suivie ces dernières années a permis, avec la limitation des contraintes administratives, fiscales et sociales, de redonner à nos entreprises la capacité d'investir pour augmenter la productivité et conquérir de nouveaux marchés.

Par ailleurs, la formation des hommes devrait permettre, avec l'élévation des qualifications de chacun, le renforcement du potentiel intellectuel de notre appareil de production. Il reste, suivant la définition même de l'aménagement du territoire, à répartir de manière harmonieuse les hommes et les ressources sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, il est important que les zones frontalières soient renforcées puisqu'elles constituent les marches économiques de notre pays. Ce renforcement est d'autant plus nécessaire dans une région comme la mienne, le Languedoc-Roussillon, et plus particulièrement dans le département-frontière des Pyrénées-Orientales, qu'il s'agit de zones en pleine mutation économique - c'est le passage de la civilisation du primaire à celle du tertiaire - et qu'elles sont momentanément frappées d'un très fort taux de chômage : 14 à 15 p. 100. Par ailleurs, elles sont directement en concurrence avec une puissante métropole internationale, Barcelone.

Monsieur le ministre, il ne serait pas bon que l'interface de cette puissance soit une zone de dépression économique. Dans ces conditions, ne pensez-vous pas qu'il y a d'abord une nécessité absolue à intégrer dans le 10^e Plan, et de manière prioritaire, le renforcement des infrastructures, et notamment des infrastructures de communication : routes nationales, aéroports, ports, trains à grande vitesse ?

Concernant plus particulièrement les routes nationales 114 et 116, le département des Pyrénées-Orientales et la région Languedoc-Roussillon ont fait des propositions très volontaristes. Est-ce que, au cours de la réunion du CIAT, le 15 novembre, l'Etat y répondra positivement pour des routes qui sont de sa compétence ?

Par ailleurs, n'y aurait-il pas lieu d'inciter particulièrement à l'installation d'entreprises sous forme, par exemple, de zones d'entreprises ou encore de pôles de conversion ? Après tout, ces régions connaissent des taux de chômage aussi élevés que dans des régions de conversion industrielle.

Monsieur le ministre, ces zones frontalières, qui sont les zones d'ouverture vers l'Europe, ne doivent pas être des zones d'angoisse mais au contraire des zones d'espoir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, vous avez abordé de nombreux problèmes qui sont ceux d'une région frontalière pour laquelle la création de grands axes qui assurent son désenclavement mais aussi son irrigation, si je puis dire, au-delà de la frontière, revêt une importance toute particulière.

Je ne suis pas en mesure de vous annoncer ce que le CIAT du 17 novembre décidera d'une manière précise en termes de financement, mais ce que je peux vous dire, c'est que, dans le cadre des contrats du plan auquel il est consacré, le chapitre des infrastructures, notamment des infrastructures routières, grands axes de désenclavement et de pénétration chez nos voisins, est un chapitre prioritaire qui fait partie de la préoccupation « structurelle » des contrats de Plan.

Vous parlez de la situation d'une région transfrontalière. Dans cette optique, nous avons proposé à la discussion des exécutifs régionaux, avec les préfets de région, la constitution de programmes d'aménagement concerté du territoire qui existaient déjà mais sous une forme un peu différente. Les PACT ont pour objet de concentrer sur un espace homogène un ensemble de moyens pour assurer, à la manière d'un mini-contrat de Plan, une consolidation et un développement susceptibles de répondre à des difficultés particulières, qu'elles soient de caractère industriel, rural ou qu'elles revêtent un caractère transfrontalier.

Dans votre région, la coopération transfrontalière doit être encouragée car elle offre une perspective à laquelle il faut être particulièrement attentif. J'espère que, dans les contrats de plan Etat-région, un programme de ce type répondra à votre préoccupation.

En ce qui concerne la région transfrontalière pyrénéenne, j'ai l'intention de proposer au Premier ministre - et j'en ai déjà fait part lors de la rencontre qui a eu lieu à Lausanne entre les ministres européens de l'aménagement du territoire - de profiter de la présidence de la Communauté européenne par la France au second semestre de l'année prochaine, après la présidence de l'Espagne, pour envisager un

ensemble de mesures coordonnées concernant un programme autoroutier et les infrastructures nécessaires à la réalisation du tunnel de Puymorens. J'en ai parlé à mon collègue espagnol : il convient en effet d'éviter des incohérences dans les travaux de part et d'autre de la frontière.

Voilà donc les assurances que je pouvais vous donner à propos des grands axes autoroutiers inscrits dans une perspective européenne, de la nécessité de soutenir des programmes transfrontaliers et, en ce qui concerne votre région pyrénéenne de notre souci d'aller plus loin dans des programmes à plus long terme entre l'Espagne et nous-mêmes.

M. le président. La parole est à M. Charles Miossec.

M. Charles Miossec. Monsieur le ministre, le désengagement de l'Etat que traduit la baisse des crédits consacrés à l'aménagement du territoire est préoccupant à l'approche du marché unique européen de 1993. Dans cette optique, il est en effet indispensable de doter nos régions de toutes les infrastructures, notamment de transport, permettant d'aboutir à un véritable désenclavement. Il convient également d'encourager l'adaptation et le développement économiques en milieu rural.

Le nombre de zones fragiles est en augmentation en raison du vieillissement des populations et des graves problèmes que connaît l'agriculture. Il est essentiel de maintenir et de diversifier l'activité de ces cantons en péril sous peine d'assister à une désertification irréversible de nos campagnes. Il demeure, par ailleurs, nécessaire de continuer à soutenir la reconversion des zones en proie à des difficultés économiques.

La Bretagne est tout particulièrement concernée par ces priorités. Un certain nombre d'actions et de programmes ont été lancés récemment. La charte pour le développement de l'arc de la Bretagne occidentale, signée le 5 février 1988, devait dynamiser la pointe de la Bretagne tant dans le domaine de la recherche - création d'un technopôle - dans celui des infrastructures. Je pense, en particulier, à la mise aux normes internationales de l'aéroport de Brest-Guipavas.

Or, selon les informations qui nous parviennent, le Gouvernement semble déjà remettre en cause les engagements de l'Etat.

Zone particulièrement fragile, la Bretagne centrale est l'objet d'une opération intégrée de développement dans laquelle l'Europe intervient très fortement. Cette OI.D englobe plusieurs projets : le développement de la formation professionnelle, la valorisation de la filière bois, la promotion de l'innovation et la modernisation de l'artisanat et aussi, et surtout, en matière d'infrastructure, l'aménagement de la route nationale 164 par la mise à quatre voies de cet axe qui relie Châteaulin à Rennes.

Cet investissement de 280 millions de francs sur cinq ans devait permettre de désenclaver enfin ce Centre-Bretagne qui souffrait de son isolement, en raison, notamment, d'un réseau routier de très mauvaise qualité. Or le Premier ministre semble nous dire que nous sommes bien lotis ; les craintes les plus vives apparaissent donc dans ces régions.

L'atteinte de ces objectifs étant vitale pour l'avenir de la Bretagne, nous souhaiterions savoir si, en dépit de cette réduction des crédits alloués à l'aménagement du territoire, les engagements seront tenus dans les délais fixés. Comment seront financées ces opérations et dans quels délais, notamment la mise aux normes internationales de l'aéroport de Brest-Guipavas et la mise à quatre voies de la route nationale ? Enfin, le report sur les contrats de plan de l'aide aux zones rurales en difficultés ne risque-t-il pas d'entraîner des charges financières beaucoup trop importantes pour les régions, éventuellement les départements, qui sont appelées de plus en plus à se substituer à l'Etat pour ces financements ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Permettez-moi de dire, monsieur le député, que je suis largement en désaccord avec vos affirmations ! Rien ne vous permet d'affirmer que les engagements du Gouvernement ne seront pas tenus. Si mes renseignements sont exacts, la charte de Brest a été signée un mois avant les dernières élections et la réunion sur le « suivi » des programmes s'est précisément tenue le lundi 7 novembre. Elle a

conduit à constater que l'ensemble des opérations prévues dans ce cadre étaient désormais lancées et que les engagements étaient donc tenus.

En ce qui concerne l'OID de Bretagne, le comité de « suivi » de ce programme européen s'est réuni le 20 octobre dernier ; il a pu constater que les différentes actions entreprises au titre du FEDER, du FSE et du FEOGA ont été lancées et qu'une action en faveur du développement des interventions à forme capital-risque est en cours d'instruction à Bruxelles. J'affirme donc solennellement que les engagements pris, même un mois avant les élections, sont respectés par ce gouvernement !

M. Charles Miossec. Une piste de trois cents mètres pour Brest-Guipavas, point final ! Ce n'est pas une piste aux normes internationales !

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le ministre, vous avez déjà répondu à une question que je voulais poser, relative à la redevance. Je n'y reviens donc pas.

Je vous annonce simplement que le groupe U.D.C. a le regret de devoir voter contre votre budget. Malgré toutes les bonnes intentions que vous avez affichées et toutes les explications que vous avez fournies et que nous avons apprécées, votre budget reste malheureusement en recul significatif par rapport à l'an dernier. Par conséquent, notre groupe ne pourra l'accepter.

J'émettrai un regret supplémentaire sur la procédure du vote groupé que vous avez employée pour tous les budgets de l'industrie, du tourisme, du commerce et de l'artisanat ainsi que de l'aménagement du territoire. Nous n'avions pas l'intention de voter contre le budget du tourisme ; nous imaginions nous abstenir pour le budget du commerce et de l'artisanat ; mais, à cause de cette procédure, nous sommes dans l'obligation de voter contre la totalité de ces budgets.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre, le bassin minier Nord - Pas-de-Calais entre aujourd'hui dans une phase décisive. Il doit poursuivre et amplifier une mutation qu'il a pu engager avec les crédits provenant successivement de la création du GIRZOM en 1972, puis du FIBM et de la FINORPA en 1984, grâce au Président de la République, François Mitterrand. Aujourd'hui, à l'initiative de M. le Premier ministre, Michel Rocard, et répondant aux objectifs fixés à Lens par le Président de la République en 1983, M. Essig a la lourde charge d'étudier la question du patrimoine minier et de son devenir.

La diversité des interventions de l'Etat, interventions qui doivent subsister au titre de la solidarité nationale, illustre la complexité et l'ampleur des problèmes. Si les créations du GIRZOM, de la Finorpa et du FIBM ont constitué des apports fondamentaux pour le développement du bassin minier, l'absence de contractualisation, notamment pour ce qui concerne les crédits du GIRZOM, n'a pu permettre le déclenchement d'un processus de développement.

Ce n'est pas, je pense, ce que cherche un digne ministre de l'aménagement du territoire.

La réponse passera par la définition d'un schéma global de développement intégrant, je le pense, cinq domaines d'intervention interdépendants. C'est la condition de l'émergence d'un processus cumulatif de développement. Il s'agit de la restructuration urbaine, de l'habitat, du tissu économique, de la formation et de la recherche, et de l'image de marque.

Ce schéma doit s'insérer dans des contrats entre la région, l'Etat et les collectivités locales.

Monsieur le ministre, l'intervention de M. Essig sur le problème du patrimoine, qui ne peut être dissociée d'une réflexion globale sur le redéveloppement du bassin minier, doit être étendue. Il a pu lui-même le constater en venant à Lens, et en particulier en écoutant les élus au mois d'octobre dernier.

Cette mission de réflexion devrait constituer l'ossature d'un programme d'aménagement concerté du territoire pour le bassin minier Nord - Pas-de-Calais.

Il conviendrait, par ailleurs, d'aménager les délais de la procédure d'élaboration du 10^e Plan permettant, sur la base du rapport de M. Essig, la définition d'un pacte du bassin minier.

J'ai entendu dire ce soir qu'il y avait des petites Lorraine - et vous êtes un peu le ministre de la Lorraine. Mais il y a aussi une grande Lorraine, c'est la région Nord - Pas-de-Calais et son bassin minier. Il lui faut donc des moyens. En sera-t-il ainsi ? En avez-vous réellement la volonté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, si je me risquais à être trop Lorrain, vous seriez là pour m'en dissuader !...

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour inscrire les différents problèmes que vous avez posés, notamment le problème énorme de la réhabilitation du patrimoine immobilier, dans le cadre d'une réflexion portant sur le schéma d'aménagement et de développement du Nord - Pas-de-Calais. Ce problème, au demeurant, dépasse celui de la région pour recouvrir l'ensemble de l'arc Nord-Est.

L'effort financier à accomplir est si important qu'il ne pourra que s'étaler sur de longues années. Le GIRZOM est au cœur de cet ensemble, de même que le problème du patrimoine est au cœur du processus de développement de la région.

La mission confiée à M. Essig nous permettra de « mettre à plat » l'ensemble de ces questions. Je considère pour ma part que les différentes propositions qui avaient été dégagées précédemment à propos du GIRZOM restent ouvertes. Il n'est pas question de forcer la main des élus pour faire adopter tel ou tel dispositif. C'est, bien sûr, au terme d'une très large concertation que nous pourrions, ensemble, décider des politiques et des moyens à mettre en œuvre.

Certaines de ces dispositions méritent peut-être que l'on s'y arrête car s'il avait été envisagé ici ou là une certaine contractualisation du GIRZOM, ce n'était pas du tout dans la perspective d'une réduction de l'intervention de l'Etat, mais plutôt dans celle d'une modulation des interventions en fonction des ressources ou des besoins des différentes localités.

Je sais que, d'une manière assez générale, ce dispositif ne s'adapte pas au Nord - Pas-de-Calais. Il en allait autrement en Lorraine parce que la situation des localités minières était quelquefois différentes. Certaines avaient gardé des niveaux d'activité et donc des niveaux de ressources importants. Nous avons ainsi tenté de moduler l'intervention, dans le souci de raccourcir les délais nécessaires pour mener à bien les opérations de réhabilitation de l'environnement et du patrimoine.

L'élaboration du contrat de Plan est une excellente occasion pour procéder d'une manière tout à fait concrète à une première projection de ce que pourra être un schéma de redéveloppement sur cinq ans de la région Nord - Pas-de-Calais, même si, sur des problèmes aussi importants que celui de la formation ou celui du patrimoine immobilier, il faudra dégager des moyens supplémentaires et étaler l'action sur une plus longue période.

M. le président. La parole est à M. Marcel Wacheux.

M. Marcel Wacheux. Monsieur le ministre, après la réponse que vous venez de donner à M. Kucheida, ma question sera beaucoup plus courte. Je reviendrai simplement sur quelques points qui pour être apparemment de détail, si je puis dire, n'en sont pas moins importants pour les communes. Ils intéressent le GIRZOM.

Les crédits inscrits à la ligne 65-05 seront-ils, comme l'année dernière, abondés par le FIAT ? En effet, l'augmentation est sensible si l'on s'en tient à la ligne budgétaire puisque la dotation passe de 100 à 150 millions. Cependant, l'année dernière, le FIAT l'avait abondée. La même opération aura-t-elle lieu en 1989 afin que nous ayons véritablement des conditions favorables ?

Par ailleurs, vous savez qu'une décision du CIAT que nous avons connue très tard en 1987 a diminué les subventions de 25 p. 100. Les communes minières n'ayant pas les possibilités de payer, nous avons obtenu, à la suite de l'action de l'association des communes minières menée l'année dernière, que cela ne joue pas en 1988. La décision a donc été reportée au

1^{er} janvier 1989. Nous espérons en réalité que cette décision du CIAT sera caduque et que nous conserverons le même taux de subvention que précédemment.

Enfin je voudrais vous demander ce que vous comptez faire en 1989 pour les friches industrielles et même pour les friches urbaines existant dans les bassins miniers.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Sur le premier point, je peux vous répondre que l'engagement de l'Etat en ce qui concerne le Girzom sera maintenu en 1989 au même niveau qu'en 1988.

En ce qui concerne le ticket modérateur, j'ai répondu à M. Kucheida que la discussion était ouverte et qu'aucune décision contraignante n'avait été prise, bien au contraire. Je souhaite que, dans le cadre de la mission Essig, l'on mette à plat l'ensemble de ces problèmes. En effet, les situations sont fort diverses et une réflexion plus poussée pourrait démontrer que la modulation est peut-être une bonne chose si elle tient compte concrètement de ces situations.

Quant aux friches industrielles, je peux vous assurer que l'effort de l'Etat sera encore à un très haut niveau en 1989.

M. le président. La parole est à M. Jean Gatel.

M. Jean Gatel. Monsieur le ministre, nous avons beaucoup parlé ce soir de développement local. Vous pensez bien que je m'en réjouis. Je voudrais simplement vous demander quelques précisions.

D'abord, comment s'effectuera la coordination entre tous les ministères intéressés par les initiatives économiques locales ? Il y a le vôtre bien sûr, mais aussi ceux chargés de l'emploi, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat, notamment, car de nombreux ministères sont concernés par le développement économique local.

Ensuite, comment pensez-vous coordonner votre action avec celle des grands réseaux du développement local, traditionnellement très présents sur le terrain, depuis très longtemps pour certains d'entre eux ? Je pense aux comités de bassin d'emploi, aux associations de pays, bref à tous ces réseaux associatifs qui ont déjà démontré leur efficacité dans le partenariat local.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, le fonctionnement du FRILE repose sur le principe de la décentralisation : l'utilisation concrète de ses moyens sera placée sous la responsabilité du préfet.

Une circulaire a été envoyée aux préfets de région, les invitant à chercher la contractualisation avec leurs homologues régionaux et leur indiquant les cibles et les procédures. Ces dernières sont simples. Elles concernent uniquement les contractants et nous cherchons la simplicité dans l'intervention au niveau des réalités les plus concrètes, en particulier en la plaçant, chaque fois que cela est nécessaire, sous la responsabilité d'un sous-préfet et des différents acteurs locaux, tels ceux que vous avez cités, les comités de bassin par exemple. Nous mettrons en œuvre toute forme de coordination des différents acteurs en place sous la responsabilité, pour l'animation et le suivi, des préfets et de l'administration préfectorale.

Au niveau central, un comité de suivi sera placé sous la responsabilité de la DATAR, votre serviteur ayant la responsabilité de l'interministériel de cette opération. Ce comité de suivi regroupe les représentants des différents ministères contributeurs et il se réunira sous la responsabilité de la DATAR. Avant la fin du premier semestre d'application, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'emploi, et moi-même, ministre de l'aménagement du territoire, nous réunirons les préfets de région pour faire le point de l'engagement - j'allais dire des procédures - de la méthode, voire, si cela se révèle nécessaire en fonction des premières expériences, pour corriger le tir.

En tout cas, l'approche est facile à comprendre : c'est la simplicité au service de l'efficacité dans un comportement le plus décentralisé possible.

Par ailleurs, afin de nous faire une idée plus exacte de ce que sont les différents réseaux, que l'on appelle les réseaux de l'animation locale, Roger Fauroux et moi-même avons mis en place, avec la participation de nos collègues des ministères intéressés - intérieur, collectivités locales, emploi, industrie et

je dois en oublier quelques-uns - un groupe de travail interministériel chargé d'établir un diagnostic à la fois sur ceux qui animent le développement local et sur les expériences en cours.

Ce groupe est dirigé d'une manière tout à fait concrète par M. Didier Minot, chargé de mission de la DATAR placé pour cela auprès de moi.

M. Jean Gatel. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. Pierre Esteve.

M. Pierre Esteve. En 1985, à l'initiative de M. le Président de la République, l'accord sur le marché unique européen à compter du 1^{er} janvier 1993 a été réalisé. Depuis cette date nous sommes tous d'accord pour œuvrer à la construction européenne de façon plus définitive. Chacun, à quelque famille politique qu'il appartienne, veut participer au grand rendez-vous du 1^{er} janvier 1993.

A votre avis, monsieur le ministre, n'aurait-il pas été utile de définir, dès 1986, une politique audacieuse d'aménagement du territoire afin d'éviter que la France n'ait à supporter trop de handicaps pour réussir ce grand rendez-vous ?

Pensez-vous disposer des moyens nécessaires pour relever le défi d'ici à trois ans, permettre un développement économique et social harmonieux de notre pays et lui donner, dans l'Europe, les moyens de poursuivre sa marche en avant ?

Ne pensez-vous pas enfin que, dans le cadre des contrats de plan Etat-régions, un effort tout particulier devrait être entrepris, si l'on veut réaliser un aménagement du territoire harmonieux et bien réussi, en faveur des grands axes routiers nationaux de ce qu'il convient d'appeler les régions de marche ? En effet, celles-ci vont souvent être frappées de plein fouet sur le plan économique. Tel sera le cas notamment du département des Pyrénées-Orientales, comme l'a indiqué tout à l'heure mon collègue, avec l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne.

Chacun sait que nos productions agricoles seront confrontées à une concurrence dure favorisée par la faiblesse des charges sociales et fiscales chez notre voisin. Si, en plus, nos axes routiers continuent à être inadaptés, il ne nous restera plus qu'à prendre la voie de la paupérisation.

Par ailleurs, l'engagement financier des collectivités territoriales - région Languedoc-Roussillon et département des Pyrénées-Orientales en ce qui nous concerne - en faveur des axes routiers relevant pourtant de la compétence nationale, montrent bien la détermination des élus de prendre en compte les nécessités absolues d'un aménagement du territoire réussi. J'insiste à mon tour pour que vous usiez de toute votre influence afin que nous obtenions satisfaction lors de la réunion du CIAT le 17 novembre prochain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner dans mon propos introductif, préparer l'entrée dans l'Europe est l'une des dimensions principales de l'aménagement du territoire. Je l'ai traduit au travers de cette formule : penser un peu moins hexagonal et inscrire notre approche d'aménagement du territoire dans une perspective européenne.

Des efforts ont déjà été accomplis en ce sens. J'ai l'intention de m'y employer particulièrement dans la région qui vous intéresse et à propos de laquelle j'ai répondu tout à l'heure. J'ai, en particulier, indiqué que la coopération transfrontalière devrait s'établir entre les deux gouvernements sur les liaisons transpyrénéennes.

L'effort que l'Etat va accomplir en faveur du Languedoc-Roussillon et, plus particulièrement en faveur des Pyrénées-Orientales, marquera la volonté de mieux armer ces régions du Sud pour affronter l'élargissement de la Communauté.

Je me félicite d'ailleurs que l'effort des collectivités locales aille dans ce sens, qu'il s'agisse de la région ou de votre département. Je peux vous assurer que l'Etat accompagnera cet effort. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Umberto Battist.

M. Umberto Battist. Monsieur le ministre, la région Nord - Pas-de-Calais compte quatre millions d'habitants dont plus d'un million et demi vivent dans les pôles de conversion : Dunquerque, Calais, bassins miniers, Valenciennes,

bassin de la Sambre. C'est dire la dimension des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il est incontestable que notre région est celle qui a été le plus massivement touchée par les restructurations industrielles et les pertes d'emplois durant ces dernières années.

Aussi ai-je été très surpris de la ventilation des crédits de primes d'aménagement du territoire durant l'année 1987 et le premier semestre 1988. Je n'en citerai que trois exemples : en 1987, 52 millions de francs pour la région Bourgogne, 60 millions de francs pour la région Lorraine et 17 millions de francs pour le Nord-Pas-de-Calais ; pour le premier semestre de 1988, 41 millions de francs pour la Bourgogne, 11 millions de francs pour la Lorraine et 26 millions de francs pour le Nord-Pas-de-Calais.

Ces décisions, monsieur le ministre, sont antérieures à votre prise de responsabilités ministérielles. Aussi n'est-ce pas votre gestion que je mets en cause. Je veux cependant vous poser une question en trois parties.

D'abord, avez-vous des éléments d'explication sur cette répartition inique entre les régions des crédits consacrés à la prime d'aménagement du territoire ?

Ensuite, jusqu'en 1986, une partie des primes d'aménagement du territoire était décentralisée et confiée au préfet de région. Cela garantissait aux régions un seuil minimal des crédits de prime d'aménagement du territoire accordés. Est-il envisageable qu'une partie des primes d'aménagement du territoire puisse être à nouveau décentralisée ?

En cas de réponse négative, enfin, comment pensez-vous faire, monsieur le ministre, pour assurer, dans les années à venir, une répartition un peu plus juste de ces primes d'aménagement du territoire entre les différentes régions ?

Vous savez combien les élus de la région Nord-Pas-de-Calais sont attentifs aux réponses que vous pourrez nous donner.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Permettez-moi, monsieur le député, de ne pas être tout à fait d'accord avec vous. En effet, la consommation de ces crédits dans les différentes régions n'est pas le produit d'une répartition que déciderait l'Etat. Elle est opérée en fonction des projets en présence.

Par ailleurs, dans le Nord-Pas-de-Calais, la région de Dunkerque bénéficie d'une zone d'entreprise. Je suis persuadé que la montée en puissance de cette zone d'entreprise, en attirant des projets, va rétablir, si j'ose dire, l'équilibre dans l'effort financier de l'Etat. Toutefois, la zone d'entreprise ne bénéficie pas de la PAT puisqu'elle profite d'un autre processus.

Je suis parfaitement déterminé à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires afin que, dans votre région, et je pense plus particulièrement au Valenciennois et au bassin de la Sambre, soient mis en œuvre un certain nombre de moyens touchant à l'environnement, à la capacité d'accueil. Nous pourrions ainsi voir, dans le Nord-Pas-de-Calais qui en a tant besoin, surgir nombre de projets.

Soyez certain que si le nombre des projets augmente, j'allais dire automatiquement, mathématiquement, la consommation de la PAT progressera également dans le Nord-Pas-de-Calais.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

M. Jean-Paul Bachy. Monsieur le ministre, je veux revenir au problème des régions frontalières.

Il est clair que, dans la perspective de 1992, ces régions occupent une position bien spécifique : d'une part, elles sont plus exposées que d'autres à la concurrence internationale, ce sont donc des zones plus vulnérables ; d'autre part, elles sont aussi celles où passent de grands courants d'échange et par conséquent, elles peuvent devenir des pôles d'attraction privilégiés. Tel est le cas d'un département comme le mien, celui des Ardennes. Vous savez le prix qu'il a payé au passé et aux guerres. Il veut aujourd'hui d'autant plus jouer la carte de l'Europe.

Le rapporteur spécial, M. Balligand, a souligné tout à l'heure les différences considérables qui existent d'un pays à l'autre en ce qui concerne les aides à l'investissement et à la création d'emploi. Par rapport aux pays voisins de notre département, la Belgique, le Luxembourg et la R.F.A., nous

avons des retards considérables, lesquels peuvent avoir des effets ravageurs se traduisant par des transferts d'activité à l'étranger désastreux pour nos industries.

Cela est d'autant plus grave si, dans ces secteurs industriels, on a affaire à des secteurs en crise comme la sidérurgie, la fonderie, le textile - ce qui est le cas chez nous - et si nous n'avons pas bénéficié de plans d'ensemble analogues à ceux qui ont touché la Lorraine, le Nord-Pas-de-Calais ou d'autres types d'aides comme celles reçues par les régions du Midi de la France dans le cadre des programmes intégrés méditerranéens.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous vouliez être rigoureux. Cela passe sans doute par une sélectivité accrue des aides à la localisation d'activités. Dans ce cadre, êtes-vous prêt à accorder un soutien spécifique aux opérations de conversion engagées dans les Ardennes depuis quelques années ? Etes-vous prêt, notamment, à encourager les programmes de développement transnationaux qui associent, de part et d'autre des frontières, les entreprises et les collectivités le souhaitant, comme vous l'avez fait et comme cela a réussi dans le cadre du pôle européen Sar-Lor-Lux ? Nous avons des propositions à vous faire qui vont au-delà de celles relatives à ce parc naturel dont je sais qu'il fait partie des projets actuels de votre ministère.

Enfin, êtes-vous disposé à mettre en œuvre, dans la zone de conversion des Ardennes, un plan d'aménagement concerté spécifique qui permette d'accélérer la modernisation des voies de communications, d'accroître les moyens de formation et, surtout, de promouvoir de nouveaux investissements industriels ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, j'aurais tendance à répondre « oui » à toutes vos questions.

Je commencerai par la dernière qui a trait à la nécessité de mobiliser des moyens spécifiques pour le désenclavement des Ardennes. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, je ne voudrais pas - et je ferai des efforts pour qu'il n'en soit pas ainsi - que la région des Ardennes soit désenclavée dans un siècle au terme du programme routier classique alors que d'autres régions le seraient dans dix ans. C'est une préoccupation que j'ai notée et que nous allons essayer de traduire concrètement dans le cadre des contrats de plan.

Le fonds de conversion mis à la disposition du préfet sera abondé de nouveau ainsi que la dotation pour les friches industrielles.

Par ailleurs, je suis tout à fait disposé, ainsi que la DATAR, à renforcer le soutien - je dis « renforcer » car il existe déjà - en faveur d'une démarche du type transfrontalier, du type pôle européen de développement de Longwy, du type de celle qui a été entreprise dans le bassin du Hainaut et les arrondissements de Valenciennes et qui concernerait en particulier la région transfrontalière des Ardennes, et plus spécifiquement encore le parc naturel des Ardennes.

Un certain nombre d'études et d'efforts sont en cours. Un rapport d'étude, vous le savez, a été confié à un consultant. Il va le remettre. Certaines actions touchant au développement économique et à l'environnement pourraient être mises en œuvre dans ce cadre et je les appuierai. J'ai déjà dit que ces programmes d'actions pourront bénéficier des financements particuliers prévus dans le cadre de la réforme des fonds structurels européens du FEDER, puisque le Gouvernement français, en particulier, s'est battu pour que des financements spécifiques soient réservés aux projets transfrontaliers.

Je confirme donc que sur l'ensemble des objectifs que vous avez soulignés, vous me trouverez à vos côtés.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire ».

La parole est à M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, je demande la réserve du vote sur les titres III, IV, V, VI du budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

M. le président. La réserve est de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date du vote des crédits inscrits à la ligne « Industrie et aménagement du territoire ».

Après l'article 66

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle les amendements n^{os} 83, 82 et 68.

L'amendement n^o 83, présenté par M. Balligand, est ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« L'article L. 520-3 du code de l'urbanisme est rédigé comme suit :

« Le montant de la redevance due par mètre carré de surface utile de plancher peut varier selon les périmètres considérés, sans être inférieur à 1 300 francs ni excéder 2 000 francs. Ce montant et ces périmètres sont fixés par décret en Conseil d'Etat, en fonction du taux d'emploi et de son évolution. »

La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Je défendrai en même temps cet amendement ainsi que l'amendement n^o 82 qui procèdent de l'analyse que j'ai faite de la situation en Ile-de-France. Mais je donnerai des chiffres supplémentaires.

En 1987, il y a eu 1 750 000 mètres carrés de mises en chantier en Ile-de-France, dont 51 p. 100 dans le seul département des Hauts-de-Seine. Je propose donc d'augmenter le montant de la redevance qui est perçu dans le cadre du système existant et d'autre part de créer une taxe d'un montant modeste sur 300 millions de mètres carrés de bureaux existants.

Par ailleurs, je souhaiterais que le produit de ces taxes ne se confonde pas avec les autres recettes du budget général mais soit consacré à un objet précis. Mon collègue d'Aubert partage d'ailleurs cette préoccupation. Je demande donc au Gouvernement de répondre à la suggestion que j'avais émise lors de la discussion générale du budget de créer un compte d'affectation spéciale.

Vous savez tous mes chers collègues, car vous êtes d'éminents juristes, que la loi organique interdit aux parlementaires de créer un tel compte. Ainsi, seul le Gouvernement peut créer un compte d'affectation spéciale qui garantira que le produit de ces redevances sera réellement affecté à des missions d'aménagement du territoire et, je dirais même, exclusivement réservé, avec une différenciation par zones, du montant des taxes, au rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest de la région parisienne.

M. Jean-Pierre Fourré. C'est très important !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Ce pourrait être une bonne affaire, même pour la province, car pour des budgets comme celui des routes, ou celui des transports, le dialogue entre l'Etat et les régions, pas seulement l'Ile-de-France, s'engagerait sous de meilleurs auspices avec une telle procédure. Je pense notamment aux négociations des contrats de plan Etat-région.

Je souhaiterais surtout, et le groupe socialiste avec moi, que le Gouvernement nous assure qu'il a la volonté de résoudre cette question. Il n'est pas possible que la situation reste ce qu'elle est aujourd'hui. Pour autant, je répète que je ne souhaite pas que l'on en revienne à la procédure de l'agrément. Il n'est pas question d'empêcher des créations de bureaux, il s'agit seulement d'alimenter une caisse qui s'occupera véritablement de financer les infrastructures en Ile-de-France. Ultérieurement, on pourrait envisager que l'aménagement du territoire au niveau national ait une ligne budgétaire sur ce compte d'affectation spéciale.

M. le président. Monsieur Balligand, dois-je vous redonner la parole pour que vous donniez l'avis de la commission des finances ?

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Monsieur le président, ni l'amendement n^o 83, ni l'amendement n^o 82 n'ont été soumis à la commission des finances. Elle n'a donc pas formulé d'avis.

M. le président. Cela va sans dire, mais ça va encore mieux en le disant.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Bien sûr.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur Balligand, j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion ce soir d'exprimer ma vive préoccupation à l'égard des problèmes de maîtrise du développement de la région parisienne. C'est pour le Gouvernement, c'est pour moi, une priorité. Aussi, je suis très attentif aux raisons qui motivent vos amendements.

Vos propositions doivent être étudiées car je pense qu'une décision d'ensemble ne pourra être prise qu'après une réflexion globale et approfondie sur les causes multiples des déséquilibres de la région parisienne et l'examen de toutes les mesures susceptibles d'y apporter des remèdes.

Je suis, pour ma part, décidé à engager cette réflexion. Il faut dégager des décisions à court terme, celles qui concernent le financement des engagements du futur contrat de plan Etat-région - c'est la première des priorités - celles qui doivent s'attaquer à des causes plus profondes de dysfonctionnement et à des déséquilibres internes de la région parisienne - j'ai eu plusieurs fois l'occasion de les évoquer - ou celles qui concernent également les rapports de Paris avec les autres régions françaises.

Votre amendement relatif à la redevance sur les locaux neufs, qui n'est qu'un réaménagement, une réaffectation du dispositif existant, me paraît plutôt être un dispositif pour le court terme. Aussi, je suis décidé, en liaison avec mes collègues du Gouvernement à le faire étudier immédiatement. Par contre, l'amendement qui, comme celui de M. d'Aubert, propose l'instauration d'une redevance annuelle sur le stock de bureaux existants représente un changement important de perspectives. Il devrait faire l'objet d'une réflexion plus lourde.

En conclusion, monsieur le député, je vous demande de retirer aujourd'hui vos deux amendements pour nous permettre de les étudier et de traiter les problèmes qu'ils posent dans de bonnes conditions.

M. le président. La parole est à M. Patrick Balkany.

M. Patrick Balkany. Monsieur le ministre, je vous remercie des observations que vous venez de présenter sur les deux amendements que M. Balligand propose ce soir au hasard de la discussion et dont je crains que tous nos collègues ne mesurent pas bien l'importance économique pour tout le pays.

Leur adoption signifierait le renchérissement, du jour au lendemain, de 20 p. 100 de tous les loyers des bureaux de l'Ile-de-France.

M. François d'Aubert. Mais non ! Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. Patrick Balkany. Si, monsieur d'Aubert. La redevance serait de 150 francs par mètre carré de surface utile de plancher. Mais vous connaissez le prix des bureaux ?

M. François d'Aubert. Vous les connaissez mieux que moi comme maire de Levallois, puisque c'est vous qui « ramassez » la majorité des bureaux qui s'installent dans la région parisienne. En province, on ne les voit pas, les bureaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Balkany. Ces bureaux, ce sont ceux des entreprises que nous réussissons à faire venir en France. Nous dégagons, c'est vrai, des sites industriels en région parisienne pour construire du tertiaire. Mais où vont ces entreprises ? Ne s'installent-elles pas sur les grands espaces qu'offre la province ? Allons, monsieur d'Aubert, vous savez très bien que la région parisienne ne pourra pas rester indéfiniment une zone industrielle urbaine. C'est très difficile et ce serait très mauvais pour tous nos amis de province.

Je crois que nous devons aider la province à se réindustrialiser. Lorsque ce sera fait, du tertiaire viendra se greffer sur les entreprises. Mais ce n'est pas en tuant le marché de l'Ile-de-France, qui attire toutes les entreprises désireuses d'être au cœur du marché européen de 1993, que vous ferez du bien à la France.

M. Balligand propose 150 francs, M. d'Aubert entre 30 et 50 francs : ce sont là des discussions de marchands de tapis pour savoir combien on va prendre aux entreprises.

Vous voulez augmenter leurs charges. Mais je croyais que vous aviez compris, après une expérience assez longue, que les entreprises n'avaient pas besoin d'être surtaxées, d'être pressurées, mais qu'elles avaient au contraire, besoin de travailler. Je pensais d'ailleurs que M. d'Aubert, lui, le savait.

En instituant une taxe sur la construction de bureaux, vous allez tuer en plus l'industrie du bâtiment. Le B.T.P. est une industrie créatrice d'emplois, monsieur d'Aubert, vous le savez fort bien.

M. François d'Aubert. Vous vous adressez à qui ? Au ministre ou à moi ?

M. Patrick Balkany. Je m'adresse à M. le ministre, à M. d'Aubert, à M. Balligand, à ceux qui ont déposé des amendements.

M. le ministre a répondu très intelligemment qu'il fallait étudier cette question. Je le remercie, car il m'aurait paru extrêmement préjudiciable pour l'avenir que ces amendements puissent être adoptés à la sauvette.

Vous avez souhaité, monsieur Balligand, que l'argent que rapporteraient les nouvelles redevances ne se perde pas dans le budget général et même si je suis contre vos amendements vous avez parfaitement raison. Qu'on aide la province, je peux le comprendre mais, que l'on taxe Paris et la région parisienne sans que la province ne reçoive un centime, ce serait un coup d'épée dans l'eau.

J'ai le sentiment que M. le ministre a tout à fait raison et que nous aurons l'occasion de parler de ces amendements, très souvent et, je l'espère même, pendant très longtemps !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. M. Balkany et M. d'Aubert viennent de s'entre-déchirer devant la représentation nationale et j'en suis tout à fait mari. J'ai déposé deux amendements, mais M. Balkany s'est surtout occupé de M. d'Aubert.

Vous nous proposez, monsieur le ministre, d'engager une étude. J'en suis d'accord mais je ne souhaite pas, à la différence de M. Balkany, si j'ai bien compris la fin de son intervention, qu'elle reste dans un tiroir ou qu'elle s'enlise dans une commission. Je vous donnerai simplement quelques chiffres figurant à la page 26 de mon modeste rapport que M. Balkany, qui est un homme pressé, n'a certainement pas eu le temps de lire. Pour la première fois en commission des finances nous avons discuté des problèmes d'aménagement du territoire dans le cadre d'un large débat auquel ont participé MM. Barnier, Marcellin, Ligot ainsi que nos collègues communistes et socialistes. Je n'évoquerai pas le problème de la province puisqu'il serait difficile pour elle d'obtenir tous ces mètres carrés de bureaux et c'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas le rétablissement de l'agrément.

En 1985, 18 p. 100 de l'ensemble des mètres carrés de bureaux construits en région parisienne, au moment où il y avait encore l'agrément d'une certaine manière, l'étaient dans les villes nouvelles, donc au-delà de Paris intra-muros et des communes limitrophes de Paris. En 1986 - première année de mise en exercice, au plein sens du terme, de la suppression de l'agrément - ce pourcentage tombait à 14 p. 100. En 1987 il était de 10 p. 100. Cela signifie qu'on est en train de voir diminuer de manière substantielle les mètres carrés de bureaux dans les villes nouvelles, qui, théoriquement, au moins en Ile-de-France devraient bénéficier de ces implantations.

M. Jean-Pierre Fourré. Au profit de qui ? Des Hauts-de-Seine !

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. C'est un vrai problème. Il est possible d'en discuter ici tranquillement sans faire, en quoi que ce soit, le procès de l'Ile-de-France.

Je pense moi, brave provincial, ainsi que mes collègues socialistes, qu'ils soient de la région parisienne ou de province, qu'il est nécessaire que l'Ile-de-France reçoive des subsides considérables pour permettre aux populations qui habitent dans l'Est parisien, par exemple, de venir travailler dans l'Ouest parisien. La création de tant de mètres carrés de bureaux en région parisienne, a forcément des conséquences, notamment sur la plan de la circulation entre l'Est et l'Ouest, problèmes sur lesquels la représentation nationale devra bien se pencher. Il n'est pas indécent de dire cela ici et d'essayer, dans les mois qui viennent, de trouver une solution.

Le Gouvernement souhaite prendre un peu de temps pour le faire, moi aussi et c'est la raison pour laquelle, je retire mes deux amendements.

Je souhaite qu'une véritable étude sur cette question soit engagée, qu'une réponse soit apportée et qu'un dialogue ait lieu avec la région parisienne, et notamment les Hauts-de-Seine. Il faut également créer un compte d'affectation spécial - j'ai été pendant cinq ans rapporteur des comptes du Trésor et je sais à peu près de quoi il s'agit - de manière à préserver l'affectation de cet argent à des fins d'aménagement du territoire, soit en Ile-de-France, soit en province. C'est au Gouvernement d'en décider, puis à la représentation nationale d'apprécier si ses propositions sont acceptables.

Monsieur le ministre, je retire donc mes deux amendements mais je vous harcelerai tant que nous n'obtiendrons pas satisfaction. C'est un problème qui intéresse l'ensemble de nos collègues, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. L'amendement n° 83 est retiré.

M. Balligand a présenté un amendement, n° 82, ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Il est perçu, à compter du 1^{er} janvier 1990, dans des limites géographiques de la région Ile-de-France, une redevance annuelle sur l'occupation des locaux à usage de bureaux au taux unique de 150 F par mètre carré de surface utile de plancher. »

Cet amendement a été retiré.

M. François d'Aubert a présenté un amendement n° 68, ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Dans les zones comprises dans les limites de la région Ile-de-France telles qu'elles ont été fixées par l'article 1^{er} de la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région d'Ile-de-France et qui sont déterminées par décret en conseil d'Etat, il est perçu, à compter du 1^{er} janvier 1990, une redevance annuelle portant sur l'occupation des locaux à usage de bureaux. Le montant de la redevance due par mètre carré de surface utile de plancher peut varier selon les périmètres considérés sans pouvoir excéder 50 F le mètre carré et sans pouvoir être inférieure à 30 F le mètre carré. »

La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, si j'étais à votre place, je me méfierais un peu de tous ces compliments que vous adressez M. Balkany quand vous lui avez dit que toutes ces propositions méritaient une réflexion approfondie. Doit-on comprendre une réflexion un peu longue, prolongée ?

L'hyper-libéralisme en matière d'aménagement du territoire tel qu'il est pratiqué depuis cinq ou six ans avec la suppression des agréments, avec la baisse des crédits de l'aménagement du territoire est une catastrophe pour bon nombre de régions en France, et en particulier pour le grand Ouest, qui se sent à part des grands courants européens et qui manifestement, s'il n'y a pas une politique correctrice très forte en matière d'aménagement du territoire, risque de perdre le peu qui lui reste.

Après l'aménagement du territoire réussi des années soixante, on est aujourd'hui en plein déménagement du territoire, que ce soit en Bretagne, dans les Pays de Loire ou en Normandie. Il suffit de regarder l'état de l'industrie électronique dans le grand Ouest pour s'en convaincre.

Deuxième chose, monsieur le ministre : vous avez devant vous des parlementaires qui vous proposent une recette. Quand on dispose d'un budget de 1,5 milliard de francs, qui n'est donc pas un budget extraordinaire, pour l'aménagement du territoire, on ne fait pas la fine bouche face à une recette qui pourrait atteindre, si mon amendement était voté, 600 à 700 millions de francs, et un peu plus si c'était l'amendement de M. Balligand qui était retenu. Cela permettrait d'augmenter votre budget de 50 p. 100, à condition bien sûr que soit créé - je suis tout à fait d'accord avec M. Balligand à ce sujet - un compte d'affectation spéciale pour que cet argent n'aille pas se perdre dans les recettes générales de l'Etat. Mais rien ne vous empêche, monsieur le ministre, de demander la création de ce compte d'affectation spéciale.

Il y a quelques semaines, avec le bureau de la commission des finances, nous avons eu l'occasion d'en parler à M. Charrasse, lequel était tout à fait d'accord sur cette proposition qui consistait, d'une part, à créer une redevance sur les bureaux de la région parisienne et, d'autre part, à faire en sorte que l'argent provenant de cette redevance soit utilisé pour l'aménagement du territoire.

Vous dites que la seconde proposition de M. Balligand et la mienne, qui consistent à créer une taxe sur l'occupation des locaux, constitueraient une formidable innovation qui exige - je cite vos propres mots - une réflexion lourde. Mais, s'agissant des moyens de l'aménagement du territoire, on sait à peu près de quoi il retourne. M. Voisard, qui a une excellente renommée dans le domaine de l'aménagement du territoire et qui a beaucoup fait pour l'Ouest, a, dans un rapport très récent établi au nom du comité de décentralisation, proposé un certain nombre de mesures. Parmi ces mesures figure justement la création d'une taxe de ce type. Il ne précise pas s'il s'agirait d'une taxe à la construction ou à l'occupation. Mais il est certain que la disproportion est gigantesque entre la situation des bureaux qui sont construits en région parisienne et ceux qui se construisent ne serait-ce que dans ce qu'on qualifie, quelquefois un peu abusivement, de métropoles d'équilibre.

Je ne parle même pas des problèmes d'industrialisation. Dans nos régions, des maires font construire des locaux d'accueil de 600 ou 700 mètres carrés, ce qui n'est pas grand-chose, et ils attendent quelquefois trois ans ou quatre ans avant de pouvoir les remplir. Des maires, dans des communes un peu plus importantes, dans des chefs-lieux, font construire des bureaux-relais. Ils n'arrivent pas non plus à les remplir, tout simplement parce qu'ils se remplissent évidemment d'abord en région parisienne.

Telles sont les diverses raisons pour lesquelles je propose cet amendement.

Les conséquences pour les entreprises elles-mêmes ne seraient pas très redoutables ; celles de l'adoption de l'amendement de M. Balligand, qui est un peu plus « sévère » que le mien, non plus. Quand on a des loyers de 3 000 francs au mètre carré en région parisienne, 150 francs cela ne correspond pas tout à fait à ce qu'a dit M. Balkany. Cela ne représente pas une charge gigantesque pour une entreprise. Les entreprises ou les promoteurs qui font construire des bureaux, en particulier les promoteurs japonais qu'on trouve sur la dalle Montparnasse, à la Défense ou en d'autres lieux de la région parisienne pourraient, très honnêtement, payer un peu plus que ce qu'ils payent aujourd'hui.

C'est pourquoi, pour répondre par avance à la demande que vous n'allez pas manquer de m'adresser de retirer mon amendement, je vous indique tout de suite, monsieur le ministre, que je ne le ferai pas. Son utilité sera peut-être de faire réfléchir un certain nombre de gens, car de toute façon cette redevance ne pourrait être applicable qu'au 1^{er} janvier 1990.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial. Pas plus que les miens l'amendement de M. d'Aubert n'a été étudié par la commission. Celle-ci ne peut donc que s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, je ne peux que confirmer mes propos. Je suis persuadé qu'il faut s'attaquer aux problèmes complexes, multiples de dysfonctionnement et de déséquilibre de la région parisienne. Mais je suis tout aussi persuadé qu'il ne servirait à rien de le faire de manière ponctuelle, sans coordination ni cohérence.

Vous avez fait référence à Jacques Voisard que je connais très bien. Il m'a présenté son rapport au moment des vacances. Je l'ai autorisé à le rendre public, ce qui signifie que j'entends poser l'objet du débat et ouvrir celui-ci. Il me semble qu'il m'a dit également sa préoccupation de traiter les problèmes au fond, d'une manière cohérente et non pas ponctuelle. Par conséquent, la référence à Jacques Voisard est valable pour l'inventaire des problèmes et la nécessité de trouver des solutions de fond.

J'ai indiqué précédemment que le Gouvernement entendait examiner l'ensemble de ces problèmes et les soumettre à tous les responsables et acteurs concernés pour dégager des pro-

positions cohérentes. Il serait dangereux et peut-être un peu illusoire - et il ne s'agit pas là, comme vous semblez le croire, d'une convergence avec M. Balkany - ...

M. François d'Aubert. C'était une plaisanterie !

M. le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. ... de prendre des mesures à la hâte et de caractère ponctuel. Le sujet sera traité. Ses aspects législatifs seront évidemment soumis au Parlement. C'est pourquoi je souhaite, encore une fois, que vous retiriez cet amendement.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, je vous ai bien écouté, mais vos arguments ne sont pas nouveaux. Je siège depuis quelques années au Parlement, et l'on nous explique toujours qu'il faut une réflexion profonde, des mesures d'ensemble. Or si l'on ne commence pas par des mesures financières, il ne se passe rien du tout. Et nous en avons fait maintes fois l'amère expérience.

Vous êtes un tout nouveau ministre, et je n'entends pas vous donner de conseils. Mais quand des parlementaires proposent une redevance nouvelle, ce qui est tout de même assez rare, un ministre responsable n'a pas le droit de dire : « Renvoyons cela à une réflexion approfondie », ce qui signifie, en termes un peu moins technocratiques, aux calendes grecques !

Vous faites référence à M. Voisard. Je l'ai rencontré et je lui ai parlé de cette question. Ce projet l'intéresse, et il l'a trouvé tout à fait positif. Il existe d'autres mesures qui sont du domaine réglementaire et non du domaine législatif. Prenez-les aussi. Mais jusqu'à plus ample informé, monsieur le ministre, la création d'un impôt ou d'une redevance relève aussi du domaine de l'initiative parlementaire. C'est pourquoi je maintiens mon amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Fourré, contre l'amendement.

M. Jean-Pierre Fourré. J'ai entendu la réponse qui a été faite tout à l'heure aux amendements de mon collègue Balligand.

Dans la logique qu'a suivie mon collègue, aussi bien dans son rapport que tout à l'heure, en présentant ses deux amendements, on trouvait effectivement ce souci de rééquilibrage entre la région Ile-de-France et la province ; mais il y avait aussi, et cela m'intéresse particulièrement en tant qu'élu de cette région Ile-de-France, le souci de rééquilibrer l'Est et l'Ouest à l'intérieur même de cette région.

Or dans l'amendement de M. d'Aubert, cette notion n'apparaît plus, et pour cause ! Je n'ai pas perçu dans son argumentation qu'il considérait comme prioritaire ce rééquilibrage interne.

Alors, s'agira-t-il, monsieur le ministre, avec cette redevance, ou un système équivalent, d'améliorer les infrastructures pour faire en sorte que l'habitant de l'Est de la région rejoigne plus facilement l'Ouest ? Je veux bien, encore que je préférerais, comme tous les élus de l'Est, vous voir prendre des dispositions efficaces en créant des zones privilégiées où vous pourriez moduler les tarifs de la redevance, afin que les bureaux s'implantent près des logements, c'est-à-dire dans l'Est de la région.

Pour toutes ces raisons, qui rejoignent l'argumentation développée tout à l'heure par M. le ministre qui demande à juste titre qu'il soit procédé à une étude complémentaire, je voterai contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 68.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	545
Nombre de suffrages exprimés	544
Majorité absolue	273
Pour l'adoption	115
Contre	429

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DEPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 348 distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Équipement et logement. - Urbanisme, logement et services communs et articles 63, 64 et 65 :

Annexe n° 15 (rectifiée), M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome IV, (équipement et logement), de M. Jean Ehler, au nom de la commission de la production et des échanges.

Équipement et logement : Routes :

Annexe n° 16. - M. Louis Mexandeau, rapporteur spécial.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 10 novembre 1988, à une heure quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AU REVENU MINIMUM D'INSERTION

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le mercredi 9 novembre 1988 et par le Sénat dans sa séance du vendredi 4 novembre 1988, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Jean-Michel Belorgey, Jean-Pierre Sueur, Bernard Derosi-r et Jean-Pierre Worms, Mmes Hélène Mignon et Roselyne Bachelot, M. Denis Jacquat.

Suppléants. - Mme Denise Cacheux, M. Jean Le Garrec, Mme Gilberte Marin-Moskovitz, M. François Rochebloine, Mme Mugette Jacquaint, MM. Jean-Yves Chamard et Hervé de Charette.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Jean-Pierre Fourcade, Pierre Louvot, Bernard Laurent, Bernard Pellarin, Mme Hélène Missoffe, MM. Charles Bonifay et Franck Sérusclat.

Suppléants. - MM. Louis Boyer, Henri Collard, Jean Madelein, Guy Besse, Henri Belcour, Mme Marie-Claude Beaudeau et M. Marc Bœuf.

DÉMISSION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

M. Gérard Gouzes a donné sa démission de membre de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Pierre Pénicaud a donné sa démission de membre de la commission de la production et des échanges.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

(En application de l'article 38, alinéa 4, du règlement)

Le groupe socialiste a désigné :

M. Jean-Pierre Pénicaud pour siéger à la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Gérard Gouzes pour siéger à la commission de la production et des échanges.

Candidatures affichées le mercredi 9 novembre 1988 à 16 heures.

Ces nominations prennent effet dès leur publication au *Journal officiel*.

COMMISSION DE LA TÉLÉMATIQUE

MM. René André, Guy Bèche, Daniel Chevallier, Willy Diméglio, Michel Françaix, Georges Hage, Jacques Mahéas, Dominique Perben et Gérard Vignoble ont été désignés pour faire partie de la commission de la télématique.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 9 novembre 1988

SCRUTIN (N^o 33)

sur l'amendement n^o 68 de M. François d'Aubert après l'article 66 du projet de loi de finances pour 1989 (budget de l'industrie et de l'aménagement du territoire : création en région Ile-de-France d'une redevance nouvelle assise sur l'occupation des locaux de bureaux).

Nombre de votants	545
Nombre de suffrages exprimés	544
Majorité absolue	273

Pour l'adoption	115
Contre	429

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Contre : 272.

Non-votant : 1. - M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

Groupe R.P.F. (131) :

Contre : 124.

Abstention volontaire : 1. - M. Christian Estrosi.

Non-votants : 6. - MM. Jean Charbonnel, Bernard Debré, Patrick Devdjian, François Millon, Mme Françoise de Panafieu et M. Philippe Séguin.

Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 76.

Contre : 1. - M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Non-votants : 13. - MM. Francis Delattre, Jacques Dominati, Charles Fèvre, Gilbert Gantier, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, Jean-Philippe Lachenaud, Pierre Lequiller, Georges Mesmin, Michel Pelchat, André Santini, Paul-Louis Tenillon et Pierre-André Wiltzer.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 37.

Non-votants : 3. - MM. Jean-Pierre Foucher, Jean-Jacques Hyeat et Jean-Jacques Jegou.

Groupe communiste (25) :

Contre : 25.

Non-inscrites (15) :

Pour : 2. - MM. Jean Royer et Aloyse Warhouver.

Contre : 7. - Mme Christine Boutin, MM. Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Claude Miqueu, Alexis Pota et Emile Vernaudon.

Non-votants : 6. - MM. Gautier Audinot, Roger Lestas, Mme Yann Plat, MM. Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thien Ah Koon.

MM.

Edmond Alphandéry
François d'Aubert
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Bernard Bosson
Jean Bousquet
Loïc Bouvard
Jean-Guy Branger
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brocard
Jean-Marie Caro
Robert Cazalet
Hervé de Charette
Georges Chavares
Paul Choilet
Pascal Clément
Daniel Collo
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanau
Yves Coussain
Jean-Yves Cozan
Jean-Marie Dallet
Jean-François Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Willy Diméglio
Maurice Dousset
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durloux

Ont voté pour

Charles Ehrmann	Alain Mayoud
Hubert Falco	Pierre Méhalgnerie
Jacques Farran	Pierre Merli
Yves Fréville	Philippe Mestre
Jean-Paul Fuchs	Michel Meylan
Claude Gaillard	Pierre Micaux
René Garrec	Charles Millon
Claude Gatignol	Mme Louise Moreau
Jean-Claude Gaudin	Alain Moyne-Bressand
Francis Geng	Jean-Marc Nesme
Germain Gengewin	Michel d'Ornano
Edmond Gerrer	Arthur Paecht
Valéry Giscard d'Estaing	Mme Monique Papon
François-Michel Gonnot	Francisque Perrut
Gérard Grignon	Jean-Pierre Phillibert
Hubert Grimault	Ladislav Poulatowski
Ambroise Guellec	Jean-Luc Prael
François d'Harcourt	Jean Proriot
Xavier Huzault	Marc Reymann
Mme Bernadette Isaac-Sibille	Jean Rigaud
Denis Jacquat	Gilles de Rebleu
Michel Jacquemin	François Rochebloise
Henry Jean-Baptiste	André Rossi
Aimé Kerguéris	José Rossi
Christian Keri	André Rossinot
Emile Koehl	Jean Royer
Marc Laffineur	Francis Saint-Ellier
Alain Lamassoure	Rudy Salles
Edouard Landrain	Jean Seitlinger
François Léotard	Bernard Stasi
Maurice Ligot	Guy Teissier
Gérard Longuet	Philippe Vasseur
Alain Madelin	Gérard Vigoube
Raymond Marcellin	Philippe de Villiers
Gilbert Mathieu	Jean-Paul Virapoulle
Joseph-Henri Maujoui du Gasset	Michel Volin
	Aloyse Warbouver
	Jean-Jacques Weber
	Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.

Maurice
Adevah-Peuf
Jean-Marie Alalze
Mme Michèle
Allot-Marie
Mme Jacqueline
Alquer
Jean Anciant
René André
Gustave Ansart
Robert Auselin
François Asensi
Henri d'Artillo
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Jean Auroux
Jean-Yves Autexler
Jean-Marc Ayrault
Pierre Bachelet

Mme Roselyne
Bachelot
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeuimer
Jean-Pierre Balduyck
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barate
Bernard Bardin
Michel Barnier
Alain Barrau
Claude Bartolone
Mme Michèle Barzach
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateux

Umberto Battist
Jacques Baumel
Jean Beaufills
Guy Béche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Pierre de Benouville
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégoy
Christian Bergelin
Pierre Bernard
Michel Berson
Marcelin Berthelot
André Berthol
Léon Bertrand

Jean Besson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Blouac
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
Alain Bocquet
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaïson
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Franck Borotra
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Bruno Bourg-Broc
Pierre Bourguignon
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Jean-Pierre Braline
Pierre Brans
Jean-Pierre Brard
Mme Frédérique
Bredin
Benjamin Briat
Maurice Briand
Louis de Broissin
Alain Brune
Jacques Bronbes
Christian Cabut
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérès
Jean-Christophe
Cambadels
Jacques Cambollive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carthelet
Bernard Cartoo
Élie Castor
Mme Nicole Catala
Laurent Cathala
Bernard Cauvia
Jean-Charles Cavallière
René Cazenave
Aimé Césaré
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Guy Chaufrault
Jean-Paul Chaatagueuet
Jean-Paul Charrié
Bernard Charles
Serge Charles
Marcel Charmant
Jean Charropln
Michel Charzat
Gérard Chasseguet
Guy-Michel Chauveau
Daniel Cherallier
Jacques Chirac
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
Michel Colinat
François Colombat
Georges Colla
Alain Cousin
Jean-Michel Couve
René Couvelhes
Michel Crépeau
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugreilh
Mme Martine David
Jean-Louis Debré
Jean-Pierre
Defontaine
Arthur Dehaese
Marcel Dehoux

Jean-François
Delahals
Jean-Pierre Delalaude
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delby
Jean-Marie Demunge
Xavier Deniru
Albert Devers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Alain Devaquet
Paul Dhaïlle
Claude Dhioin
Mme Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel Diot
Marc Dolez
Éric Doligé
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Claude Ducert
Pierre Ducout
Xavier Dugoin
Jean-Louis Dumost
Dominique Dupilet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Duroméa
André Durr
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Albert Facon
Jean Falala
Jean-Michel Ferrand
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel François
Serge Franchis
Georges Frêche
Edouard
Frédéric-Dupont
Michel Fromet
Claude Gaits
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Robert Gailley
Dominique Gembler
Pierre Garmenda
Marcel Garrouste
Henri de Gastines
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean de Gaulle
Jean-Claude Guysot
Claude Germon
Jean Giovannelli
Michel Giraud
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrin
Pierre Goldberg
Georges Gorse
Daniel Goulet
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
François
Grussemeier
Olivier Gulchard
Lucien Guichon
Jean Guigné
Jacques Guyard
Georges Hage
Guy Hermier
Charles Heru
Edmond Hervé

Pierre Hurd
Élie Hourau
François Hollande
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Roland Huguet
Jacques Huyghues des
Étapes
Michel Inchauspé
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Mme Muguette
Jacquaint
Frédéric Julton
Alain Jonemann
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Charles Josselin
Alain Journet
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperreit
Jean Kliffer
Jean-Pierre Kucheida
André Labarrière
Claude Lahbé
Jean Laborde
Jean Lacombe
Jacques Lafleur
Pierre Lagorce
André Lajoinie
Mme Catherine
Lalumière
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréol
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavedrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-Françoise
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Jean-Claude Lefort
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Philippe Legras
Auguste Legros
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Daniel Le Meur
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Arnaud Lepereq
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Claude Lise
Robert Loidi
Paul Lombard
François Loncle
Guy Lordinot
Jeanny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malodain
Martin Malvy
Jean-François Mancel
Thierry Mandoo
Georges Marchais
Philippe Marchad
Claude-Gérard Marcus
Mme Gilberte
Marin-Moskovitz
Roger Mas
Jacques Masdeu-Arus
René Massat
Marius Masse

Jean-Louis Masson
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauger
Pierre Mauroy
Pierre Mazaud
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeu
Mme Lucette
Michaux-Chevry
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignud
Mme Hélène Mignou
Jean-Claude Mignon
Gilbert Millet
Charles Miossec
Claude Miqueu
Gabriel Mitterrand
Marcel Mocour
Guy Monjalon
Gabriel Moutcharmont
Robert Montdarget
Mme Christiane Mora
Ernest Moutoussamy
Bernard Nayral
Maurice
Néou-Pwatabo
Alain Néri
Michel Noir
Roland Nungesser
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Patrick Ollier
Pierre Ortel
Charles Paccou
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
François Patriat
Jean-Pierre Pélicaut
Dominique Perben
Régis Perbet

Jean-Pierre
de Peretti della
Rocca
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Louis Pierma
Christian Pierret
Yves Pillet
Étienne Pinte
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polguant
Bernard Pons
Alexis Pota
Robert Poujade
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Eric Raoult
Guy Ravier
Pierre Raynal
Alfred Recours
Daniel Reiner
Jean-Luc Reitzer
Alain Richard
Lucien Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Jacques Rimbault
Roger Rinchet
Jean-Paul de Rocca
Serra
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machurt
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Antoine Rufenacht
Michel Saiote-Marie
Philippe Saumarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Saotrot
Michel Sapio
Nicolas Sarkozy
Gérard Snamade

Mme Suzanne
Sauvalgo
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Henri Sicre
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphé
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sneur
Pierre Tabouca
Jean Tardito
Martial Taugourdeso
Yves Tavernier
Michel Terrot
Jean-Michel Testu
Fabien Thiémié
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Tonbon
Georges Tranchant
Pierre-Yvon Trémel
Jean Ueberschlag
Edmond Vacant
Léon Vachet
Daniel Vaillant
Jean Valleix
Michel Vanzelle
Emile Vernaudeau
Théo Vial-Massat
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Alain Vivien
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume
Marcel Wacheux
Jean-Pierre Warms
Emile Zuccarelli

S'est abstenu volontairement

M. Christian Estrosi.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Gautier Audinot, Jean Charbonnel, Bernard Debré, Francis Delattre, Patrick Devedjian, Jacques Dominati, Charles Fèvre, François Fillon, Jean-Pierre Foucher, Gilbert Gantier, Alain Griotteray, Jean-Yves Haby, Jean-Jacques Hyest, Jean-Jacques Jegou, Jean-Philippe Lachenaud, Pierre Lequiller, Roger Lestas, Georges Mesmin, Mme Françoise de Panafieu, Michel Pelchat, Mme Yann Piat, André Santini, Philippe Séguin, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Paul-Louis Tenailon, André Thien Ah Koon, Pierre-André Wiltzer.

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Christian Estrosi, porté comme s'étant « abstenu volontairement », ainsi que MM. Jean Charbonnel, Bernard Debré, Patrick Devedjian, François Fillon, Mme Françoise de Panafieu et M. Philippe Séguin, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet de précédents scrutins

A la suite du scrutin n° 28 sur l'article 34 du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la défense ; mesures nouvelles ; dépenses en capital des services militaires) (*Journal officiel*, débats A.N., du jeudi 3 novembre 1988, page 1656), MM. Jean-Pierre Foucher et Jean Boyer, portés comme s'étant « abstenu volontairement » ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 29 sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1989 (budget du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle : interventions publiques) (*Journal officiel*, débats A.N., du vendredi 4 novembre 1988, page 1728) Mme Christine Boutin portée comme s'étant « abstenue volontairement » a fait savoir qu'elle avait voulu voter « pour ».

A la suite du scrutin n° 30 sur l'état D du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la culture, communication, grands travaux et Bicentenaire - culture : autorisations d'engagement accordées par anticipation) (*Journal officiel*, débats A.N., du samedi 5 novembre 1988, page 1781) M. Jean Royer porté comme ayant voté « contre » a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 31 sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la culture, communication, grands travaux et Bicentenaire : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N., du samedi 5 novembre 1988, page 1820) M. Jean Royer porté comme ayant voté « contre » a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

A la suite du scrutin n° 32 sur le titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la culture, de la communication, grands travaux et Bicentenaire : interventions publiques) (*Journal officiel*, débats A.N., du samedi 5 novembre 1988, page 1821) M. Jean Royer porté comme ayant voté « contre » a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	106	852	
33	Questions..... 1 an	106	554	
83	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	635	
36	Questions..... 1 an	99	349	
86	Table compte rendu.....	52	81	
96	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	070	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	870	1 538	

Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :

- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.

Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

Les DOCUMENTS du SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00
TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)